

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 29 septembre 2026

Convocation

Date : 23/09/2026

Affichée ou mise en

ligne le : 23/09/2026

Délibération n°

131-CC290926

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 27
- Pouvoirs : 13
- Votants : 40
- Absents : 4

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée ou mise en

ligne le : 30/09/2026

Délibération mise en

ligne sur le site internet

de la CCSSO le :

0 8 OCT. 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ PRINCIPAL 2025 DE LA CCSSO

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 23 septembre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain

Secrétaire de séance : Madame CARDOËN Catherine

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame HERBET Cécile
Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de LA BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DERYCKE Xavier	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur MEDIONI Régis
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur TACCONE André
Madame HECQUET Sonia	

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Madame LOISELEUR Pascale
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Monsieur BERTINATTI Joël à Madame CARVENNEC Anne
Monsieur BLOT Laurent à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur DERYCKE Xavier
Monsieur GUGLIERI Mathieu Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame LAOUAMER Wassila à Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur NOIRTIN Guillaume à Monsieur GAUDION Philippe
Madame TAQUET Florence à Madame ALVES Eugénie
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur ACCIAI Maxime
Madame TRACA Carole à Monsieur BATTAGLIA Alain

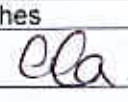
Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

Paraphes

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents :

Monsieur DELAYEN Cédric
Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur SICARD Bruno

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents et 13 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que,

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Ce rapport a pour objet de présenter, le bilan annuel des actions conduites par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO), organisé par grands domaines de compétences. Il retrace les principales actions menées, le fonctionnement des services ainsi que les investissements réalisés au cours de l'année 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025, préalablement à sa transmission aux communes membres de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, afin qu'il soit communiqué à leur conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
	

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel d'activité et de le communiquer aux communes membres de la Communauté de Communes ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2025 de la CCSSO annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à communiquer le rapport d'activité 2025 de la CCSSO aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 08 OCT. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 08 OCT. 2026

Fait à Senlis, le 08 OCT. 2026

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Catherine CARDOËN



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S'LO



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



communauté
de communes

13

TABLE DES MATIÈRES

LA CCSSO	3
▪ Le territoire	4
▪ Les compétences communautaires	5
▪ Les élus communautaires	6
▪ Les instances communautaires	8
LES MOYENS D'ACTION COMMUNAUTAIRE	9
▪ Les ressources humaines	10
▪ Les finances	13
L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	18
▪ Le développement économique	19
▪ Les engagements partenariaux	20
▪ Le tourisme et la promotion du territoire	27
LES SERVICES AUX HABITANTS	32
▪ La petite enfance	33
▪ Les chiffres de la petite enfance	36
▪ L'espace France Services itinérant	39
▪ Le CISP	41
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES MOBILITÉS	42
▪ La collecte et le traitement des déchets	43
▪ Le PCAET	58
▪ Le schéma directeur cyclable	59
▪ La rosalie scolaire	60
▪ Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »	61
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	62
LES GRANDS PROJETS	64
▪ La Maison d'assistants maternels	65
▪ L'office de tourisme	66
▪ Les voies vertes	67
▪ Le centre aquatique communautaire	69
▪ Les terrains familiaux locatifs	70
▪ L'aire de grand passage	70
▪ Les Zones d'Activités Économiques	71

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S²LO



LA CCSSO

13

LE TERRITOIRE

Ancrée au cœur des Hauts-de-France, la Communauté de communes Senlis Sud Oise fédère 17 communes sur un territoire de 203 km² et rassemble près de 26 000 habitants. Entre nature préservée et patrimoine vivant, la CCSSO conjugue qualité de vie et dynamisme économique.



LES FORCES DU TERRITOIRE :

- Une richesse patrimoniale
- Des voies cyclables aménagées
- Un accueil touristique de qualité
- Un territoire de tournages cinématographiques
- Des savoir-faire locaux
- Un tissu économique dynamique

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S'LO

La CCSSO œuvre au quotidien pour la qualité de vie de ses habitants, la préservation de son environnement et le développement de son territoire.

AU SERVICE DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE

- **Aménagement du territoire :**
élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- **Développement économique :**
soutien aux entreprises et attractivité du territoire.
- **Logement :**
politique du logement et amélioration du cadre de vie.
- **Action sociale :**
services de proximité aux habitants.



- **Accueil des gens du voyage :**
aires d'accueil et terrains familiaux locatifs.
- **Équipements intercommunaux :**
développement des infrastructures d'intérêt communautaire.
- **Services au public :**
Bus France services itinérant pour l'accès aux démarches du quotidien.



- **Mobilité durable :**
développement du schéma directeur des voies cyclables.
- **Numérique :**
déploiement de la fibre et du très haut débit.
- **Environnement et transition écologique :**
protection des milieux naturels et mise en œuvre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- **Eau et assainissement :**
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et GEMAPI.
- **Gestion des déchets :**
collecte et traitement à l'échelle de la collectivité.



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, installé le 15 juillet 2020, réunit quarante-quatre conseillers communautaires et douze conseillers suppléants.

Depuis le 5 octobre 2023, le bureau communautaire est composé d'un président, de neuf vice-présidents et de l'ensemble des maires des communes membres. Les noms des membres du bureau apparaissent sur fond bleu.

AUMONT-EN-HALATTE	Christel Jaunet	Maire d'Aumont-en-Halatte ; 4 ^e vice-présidente en charge des affaires sociales, des services à la population et aux familles	Titulaire
	Didier Grospron	Conseiller municipal d'Aumont-en-Halatte ; conseiller communautaire	Suppléant
BARBERY	Dimitri Roland	Maire de Barbery ; conseiller communautaire	Titulaire
	Françoise Sobczyk	Conseillère municipale de Barbery ; conseillère communautaire	Suppléante
BOREST	Bruno Sicard	Maire de Borest ; conseiller communautaire	Titulaire
	Valérie Didier	Conseillère municipale de Borest ; conseillère communautaire	Suppléante
BRASSEUSE	Maxime Acciai	Maire de Brasseuse ; conseiller communautaire	Titulaire
	Marie Pourplanque	Conseillère municipale de Brasseuse ; conseillère communautaire	Suppléante
CHAMANT	Philippe Charrier	Maire de Chamant ; 2 ^e vice-président en charge du contrôle des projets opérationnels, des relations extérieures et des ressources humaines	Titulaire
	William Lesage	Conseiller municipal de Chamant ; conseiller communautaire	Titulaire
COURTEUIL	François Dumoulin	Maire de Courteuil ; 6 ^e vice-président en charge de la transition climatique et énergétique et des nouvelles mobilités	Titulaire
	Marie-Hélène Nougier	Conseillère municipale de Courteuil ; conseillère communautaire	Suppléante
FLEURINES	Guillaume Maréchal	Maire de Fleurines ; président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise	Titulaire
	Jacky Mélique	Conseiller municipal de Fleurines ; 9 ^e vice-président en charge de la préservation et de la protection de l'environnement	Titulaire
	Cécile Gauville-Herbet	Conseillère municipale de Fleurines ; conseillère communautaire	Titulaire
	Dominique Lapie	Conseiller municipal de Fleurines ; conseiller communautaire	Titulaire
FONTAINE-CHAALIS	Alexis Patria	Maire de Fontaine-Chaalis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Anne Dezard	Conseillère municipale de Fontaine-Chaalis ; conseillère communautaire	Suppléante
MONT-L'ÉVÊQUE	Michelle Lozano	Maire de Mont-l'Évêque ; conseillère communautaire	Titulaire
	Eric Vaganay	Conseiller municipal de Mont-l'Évêque ; conseiller communautaire	Suppléant
MONTÉPILLOY	Laurent Blot	Maire de Montépilloy ; conseiller communautaire	Titulaire
	Patrice Urvoy	Conseiller municipal de Montépilloy ; conseiller communautaire	Suppléant
MONTLOGNON	Daniel Froment	Maire de Montlognon ; conseiller communautaire	Titulaire
	Gilles Tesson	Conseiller municipal de Montlognon ; conseiller communautaire	Suppléant

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S'LO

9 conseils communautaires, **106** délibérations adoptées
11 bureaux communautaires, **36** délibérations adoptées
108 décisions prises par le président

Commissions tenues

Finances et évaluations financières : **3**
Affaires sociales, services à la population et aux familles : **2**
Tourisme et promotion du territoire : **2**
Transition climatique et énergétique et nouvelles mobilités : **2**
Développement économique : **4**
Préservation et protection de l'environnement : **4**
Eau et assainissement : **5**



AB



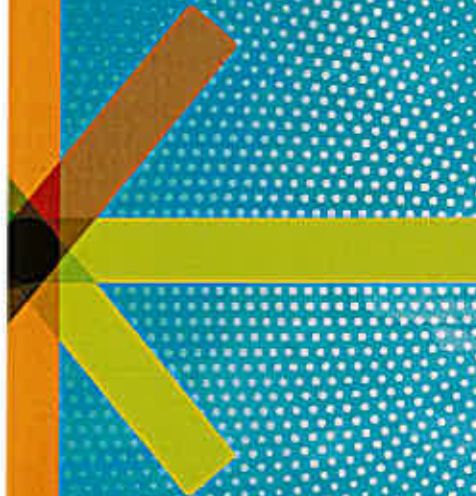
PONTARMÉ	Alain Battaglia	Maire de Pontarmé ; conseiller communautaire	Titulaire
	Gilles Granzeria	Conseiller municipal de Pontarmé ; conseiller communautaire	Titulaire
RARAY	Jean-Marc de La Bédoyère	Maire de Raray ; 5 ^e vice-président en charge du tourisme et de la promotion du territoire	Titulaire
	Martine Belguerras	Conseillère municipale de Raray ; conseillère communautaire	Suppléante
RULLY	Viviane Tondellier	Maire de Rully ; 3 ^e vice-présidente en charge de la communication et de la mutualisation	Titulaire
	Marc Plasmans	Conseiller municipal de Rully ; conseiller communautaire	Suppléant
SENLIS	Pascale Loiseleur	Maire de Senlis ; 1 ^{er} vice-présidente en charge des finances, de l'évaluation financière, de la sécurité et de la prévention de la délinquance	Titulaire
	Patrick Gaudubois	Conseiller municipal de Senlis ; 7 ^e vice-président en charge du développement économique	Titulaire
	Véronique Ludmann	Conseillère municipale de Senlis ; 8 ^e vice-présidente en charge des équipements communautaires	Titulaire
	Benoît Curtil	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Magalie Benoist	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Jean-Pierre Nguyen Phuoc Vong	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Véronique Pruvost-Bitar	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Damien Boulanger	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Philippe Gaudion	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Isabelle Gorse-Caillou	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Patrice Reignault	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Daniel Guedras	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Sylvain Lefevre	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Florence Mifsud	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Martine Palin Sainte-Agathe	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Marie-Christine Robert	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Élisabeth Sibille	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Wilfried Diedrich	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Delphine Glastra	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Sophie Reynal	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Françoise Balossier	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Rémi Geoffroy	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
THIERS-SUR-THÈVE	Pierre Boufflet	Maire de Thiers-sur-Thève ; conseiller communautaire	Titulaire
	Émilie Martin	Conseillère municipale de Thiers-sur-Thève ; conseillère communautaire	Titulaire
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	Laurent Nocton	Maire de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ; conseiller communautaire	Titulaire
	Francis Clerel	Conseiller municipal de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ; conseiller communautaire	Suppléant

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

A decorative graphic on the left side of the title, consisting of a large, stylized 'X' shape. The 'X' is formed by two thick, overlapping bars. The top bar is brown and the bottom bar is green. They intersect at a central point where a small black circle is located. The background of the entire page is a photograph of a field of red poppies in the foreground, with a green grassy area in the middle ground, and a blue sky with white clouds in the background. The bottom half of the page has a blue background with a white dotted pattern and a geometric pattern of light blue squares.

LES MOYENS D'ACTION COMMUNAUTAIRE

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

LES RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



Pivot de l'organisation, le service Ressources Humaines accompagne chaque agent tout au long de son parcours professionnel, en alliant rigueur de gestion et qualité de vie au travail.

Les Ressources Humaines occupent une place centrale dans le fonctionnement de la collectivité. Au-delà de la gestion administrative du personnel, le service contribue à définir et mettre en œuvre la stratégie globale, favorise la circulation de l'information et renforce la coordination entre services. Recrutement, formation, rémunération, gestion des carrières, valorisation des compétences : ses missions couvrent l'ensemble du cycle de vie professionnelle des agents.

ACCOMPAGNER, ÉCOUTER, VALORISER

Écoute, conseil, accompagnement individuel : le service soutient chaque agent dans son évolution professionnelle et s'attache à maintenir des conditions de travail de qualité, au bénéfice de toute la collectivité.

UN SERVICE EN MOUVEMENT

Le service des Ressources Humaines met son expertise au service des agents et de l'organisation : répondre aux besoins, anticiper les évolutions, accompagner les transformations. En lien constant avec les directions et les pôles, il agit au plus près du terrain.

LES EFFECTIFS EN 2025

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 31 agents.





Répartition des effectifs par pôles

• DIRECTION GÉNÉRALE

Un directeur général des services
Une chargée de mission auprès du DGS

• AFFAIRES GÉNÉRALES

Une directrice de pôle
Une assistante administrative
Une gestionnaire ressources humaines
Une assistante en charge des instances

• FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET MUTUALISATION

Une directrice de pôle
Deux assistants comptables

• TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

Une directrice de pôle
Une responsable Prévention des déchets
Un chargé de projet PCAET
Une chargée de projet Eau et Assainissement
Deux ambassadeurs du tri

• ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

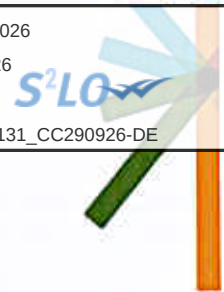
Une directrice de pôle
Une responsable du Relais Petite Enfance (RPE)
Une animatrice du RPE
Une directrice de la halte-garderie Itinérante (HGI)
Trois auxiliaires de puériculture de la HGI
Deux animatrices de la HGI
Deux animatrices de la Maison France services Itinérante (MFSI)

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Une directrice de pôle
Deux chargés de mission Développement économique

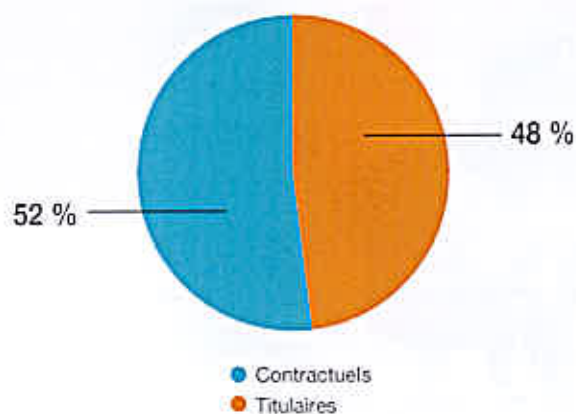
• TECHNIQUE ET GRANDS PROJETS

Un directeur de pôle
Un technicien polyvalent bâtiments et voiries et réseaux divers (VRD)

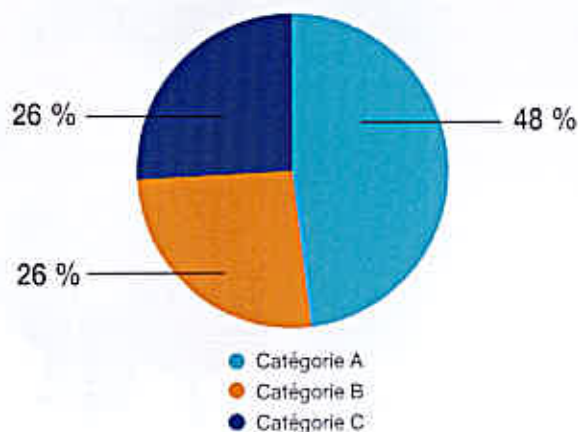


En chiffres

Répartition du personnel
fin 2025



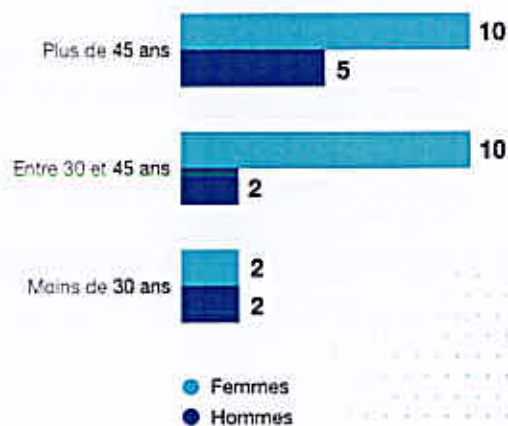
Répartition du personnel
selon la catégorie



Âge moyen des agents
permanents fin 2025



Pyramide des âges des agents
sur emplois permanents



AB

LES FINANCES

Le compte administratif 2025 dresse un tableau financier rassurant : des équilibres tenus, une dette allégée et des investissements engagés pour l'avenir.

Santé financière et capacité d'investissement : deux atouts pour le territoire

► LE NIVEAU D'ÉPARGNE

L'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité est son niveau d'épargne, véritable poumon financier de l'institution.

Cette épargne correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. On distingue deux indicateurs :

- l'épargne brute constitue la ressource propre de la collectivité pour financer ses investissements. Elle se rapproche de la notion de capacité d'autofinancement (CAF) utilisée dans la comptabilité privée. Elle doit, *a minima*, permettre de couvrir l'annuité du capital des emprunts existants – une collectivité doit être en mesure d'assumer ses emprunts pour pouvoir envisager d'investir à l'avenir ;
- l'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite de l'annuité des emprunts de la collectivité.

La doctrine fortement recommandée, notamment par la Cour des comptes, fixe deux seuils à surveiller attentivement :

- un seuil d'alerte de 10 % ;
- un seuil critique de 7 % synonyme très souvent de mesures correctives imposées par la Cour des comptes.

La CCSSO dispose de ratios d'épargne très satisfaisants, témoignant d'une gestion prudente et saine de ses finances.

Cette solidité financière permet d'envisager avec confiance les grands projets d'équipements structurants, notamment le centre aquatique.

Compte administratif	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	16 231 364	17 064 484	18 192 483	19 643 210	19 636 158
Dépenses réelles de fonctionnement	12 433 792	13 633 260	13 668 656	14 782 162	15 409 558
Epargne brute	3 797 572	3 431 224	4 523 828	4 861 048	4 226 600
Taux d'épargne brute	23 %	20 %	25 %	25 %	22 %
Epargne nette	3 519 304	3 166 452	4 243 560	4 560 573	3 941 097
Taux d'épargne nette	22 %	19 %	23 %	23 %	20 %

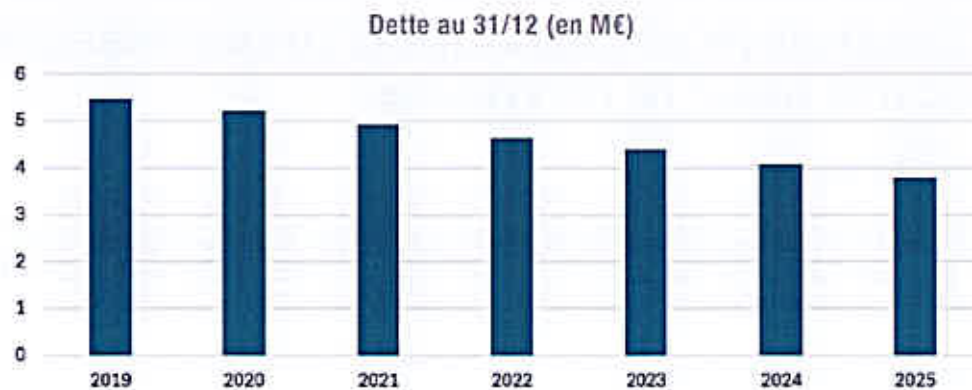


► L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette ne comporte aucun emprunt à taux structuré. Tous les emprunts sont classés sans risque dans la charte Gissler.

Plus précisément, l'ensemble des emprunts – à l'exception de celui souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations – est à taux fixe, compris entre 1,146 % et 2,35 %.

La dette, contractée auprès de cinq prêteurs, est entièrement portée par le budget principal. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2019, ce qui a permis de ramener l'encours de 5,47 M€ en 2019 à 3,79 M€ fin 2025.

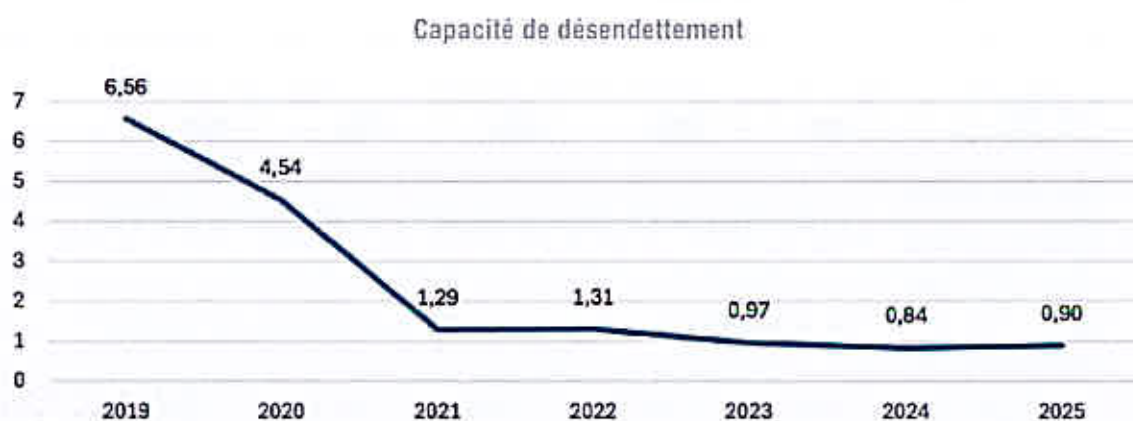


► LA SOLVABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Concernant la solvabilité, l'indicateur le plus couramment utilisé est la capacité de désendettement. Cet indicateur permet d'estimer la durée nécessaire au remboursement de l'intégralité de la dette, en supposant une épargne constante. Depuis la loi de programmation des finances 2017-2022, le législateur a fixé à 12 ans la

capacité de désendettement maximale autorisée pour les collectivités.

La CCSSO est en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'un an, ce qui confirme la solidité et la prudence de sa gestion financière.





► LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	40 540,05	22 950,63	29 145,52	12 023,86
70 - Produits des services et des domaines	332 361,77	367 439,96	541 297,67	454 779,38
73 - Impôts et taxes	12 314 024,96	13 074 208,84	14 209 395,30	14 310 405,82
74 - Dotations, subventions et participations	4 290 174,42	4 695 600,78	4 818 818,34	4 803 467,14
75 - Autres produits de gestion courante	76 221,58	18 033,14	33 929,22	11 111,13
77 - Produits exceptionnels	11 161,31	14 249,81	10 623,64	348,96
Total recettes	17 064 484,09	18 192 483,16	19 643 209,69	19 591 787,33

La fiscalité constitue la ressource principale, représentant 73,04 % des recettes sur la période 2025.

Depuis 2021, le plan de relance a conduit à diviser par deux les valeurs locatives des locaux industriels. Cette mesure a réduit la part de fiscalité enregistrée au chapitre 73 de la nomenclature comptable, tandis que les dotations et participations ont été abondées grâce à une compensation de l'État.

Les autres recettes représentent 3,1 % des recettes réelles de fonctionnement. À noter : les recettes du chapitre 75 (autres produits de gestion courante) sont en diminution depuis 2022. Depuis 2024, les redevances d'occupation du quartier Ordener à Senlis sont en effet imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), conformément à la nomenclature comptable.

► LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	2 182 431,23	2 152 484,21	2 698 968,33	2 867 287,65
012 - Charges de personnel et frais assimilés	964 574,26	1 289 233,11	1 529 305,14	1 828 338,40
014 - Atténuation de produits	8 648 696,20	8 562 512,00	8 593 332,00	8 735 766,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 397 734,01	1 555 855,13	1 838 192,20	1 889 488,09
66 - Charges financières	84 858,19	108 443,16	109 147,84	83 957,35
67 - Charges exceptionnelles	2 249,28	128,00	13 216,60	4 529,48
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses	13 280 543,17	13 668 655,61	14 782 162,11	15 409 366,97

Le premier poste, les atténuations de produits, comprend le reversement des attributions de compensation, la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ainsi qu'au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Le deuxième poste correspond aux charges à caractère général. Ces dernières connaissent une légère augmentation en 2025.

Le troisième poste est constitué des autres charges de gestion courante. Il comprend notamment les contributions aux syndicats, dont ceux liés à la compétence GEMAPI et à la collecte des ordures ménagères.

Le quatrième poste est constitué des charges de personnel. Ces dépenses représentent 11,87 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette hausse est due à la montée en puissance des effectifs. Bien qu'en hausse, elles demeurent structurellement faibles.

À titre de comparaison, au niveau national, le rapport de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique locale (OFGL) indique que les charges de personnel représentent en moyenne 37,95 % des dépenses réelles de fonctionnement des communautés de communes à fiscalité propre.

► LES MOUVEMENTS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La collectivité effectue à la fois des opérations dites « réelles » et des opérations dites « d'ordre ».

Les opérations réelles ont un effet direct sur la trésorerie. Elles correspondent à des encaissements ou décaissements effectifs.

Les opérations d'ordre n'ont pas d'effet sur la trésorerie. Elles permettent d'enregistrer des mouvements comptables ayant un impact sur l'actif de la collectivité et ne représentent que des jeux d'écriture comptable.

Contrairement aux opérations réelles, elles se caractérisent par :

- l'absence d'encaissement et de décaissement ;
- une inscription simultanée en dépenses et en recettes ;
- un équilibre systématique entre les deux flux.

En 2025, la seule dépense d'ordre du budget principal concerne les dotations aux amortissements. Elles s'élèvent à 1 047 719,66 €. Depuis l'adoption de la nomenclature M57, ces amortissements sont réalisés au prorata temporis.

► SECTION D'INVESTISSEMENT

• Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,38 M€ hors dette, dont le détail figure ci-après :

	2024	2025
	Réalisations	Réalisations
16 - Emprunts et dettes	300 474,92	285 503,90
20 - immobilisations incorporelles	116 371,46	359 231,30
204 - Subventions d'équipement	989 865,19	1 274 738,84
21 - immobilisations corporelles	2 127 190,83	235 995,90
23 - immobilisations en cours	85 723,28	1 205 087,02
Opérations d'équipements structurantes :		
19 - piscine intercommunale	15 490,96	145 141,15
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	46 977,72	1 311,18
29 - Terrains Familiaux Locatifs	13 921,21	159 211,00
31 - Aménagement des voies cyclables	395 405,03	558 998,12
32 - Office du tourisme	230 000,00	143 559,00
33- Construction MAM	109 094,61	1 202 798,75
34 - Liaison ferroviaire	44 761,00	68 134,17
Total dépenses	4 475 276,21	5 638 399,15

Les principaux projets structurants engagés en 2025 concernent l'aménagement des voies vertes, la Maison d'assistants maternels (MAM), ainsi que les travaux de l'office de tourisme.

Les restes à réaliser atteignent 2,736 M€



13

• Les recettes

Aucun emprunt n'a été mobilisé pour financer les investissements.

Les subventions perçues s'élèvent à 85 k€ sur l'exercice. Les restes à réaliser de subventions atteignent 37 259,84 €.

• Les mouvements d'ordre de la section d'investissement

Les recettes d'ordre de la section d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements. Elles proviennent de la dotation d'amortissement de la section de fonctionnement.

► LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Le résultat de clôture cumulé à fin 2025 s'élève à 14,98 M€ en fonctionnement et à 96,19 k€ en investissement.



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AB

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les indicateurs du Pôle Attractivité & Développement économique illustrent le dynamisme du tissu entrepreneurial local, la richesse des partenariats développés ainsi que la diversité des dispositifs mobilisés en faveur de l'économie du territoire. Ils reflètent également la volonté permanente de la collectivité de soutenir la croissance, d'encourager l'innovation et de renforcer les coopérations au service de l'attractivité territoriale.

Les chiffres clés des acteurs économiques

À la fin de l'année 2025, le territoire de la CCSSO enregistrait 3 439 établissements actifs, répartis dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Les services aux entreprises demeurent le secteur le plus représenté avec 34 % des établissements, devant les commerces et services aux particuliers qui regroupent 24 %. Ces deux domaines d'activité représentent près de 60 % du tissu économique du territoire.

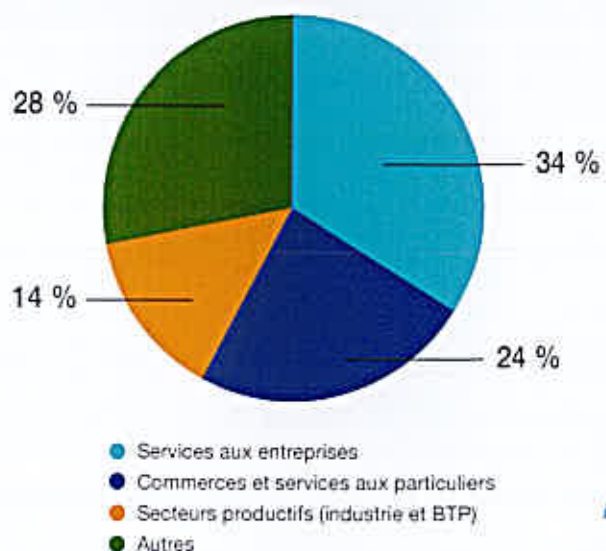
Bien que moins nombreux, les secteurs productifs, regroupant l'industrie et le BTP, occupent une place structurante dans l'économie locale avec près de 14 % des établissements présents dans la communauté de communes.

Parmi les acteurs économiques, il y a eu 144 créations entre 2024 et 2025. Plus de la moitié de ces créations sont de très petites entreprises ou des micro-entreprises en nom propre et moins d'un tiers de ces créateurs a fait le choix opposé d'un statut juridique en société anonyme.

À l'inverse, nous pourrions regretter la perte de 43 établissements pour la même période. La plupart des radiations concernent des activités de commerces et de services et d'activités individuelles.

En 2025, le territoire de la CCSSO comptait 1 789 micro-entreprises, enregistrant ainsi une progression de 125 unités par rapport à 2024. Cette évolution concerne également les activités libérales ou assimilées, dont le nombre s'établit à 62 établissements, soit 15 de plus en un an.

Le secteur du transport et de l'entreposage poursuit également sa progression, avec 130 établissements recensés en 2025, soit 12 de plus qu'à la même période l'année précédente.



LES ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S²LOW

La convention avec la CCI de l'Oise

CCI OISE
HAUTS-DE-FRANCE

La CCSSO a établi, dans le cadre de sa compétence obligatoire « développement économique », un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise. Celui-ci permet l'intervention directe de techniciens de la CCI sur le territoire pour proposer de nouveaux accompagnements aux entreprises et développer un programme d'animation ciblé. Commerce, industrie et services : trois secteurs au cœur de cette coopération. Tisser des relations durables avec les entreprises du territoire : tel est l'objectif poursuivi par la collectivité, afin de mieux les connaître et d'affiner sa stratégie en matière de développement économique.

Les entreprises ciblées dans le cadre de ces conventions sont les commerces, les industries et les services du territoire.

BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LA CCI OISE ET LA CCSSO

Axe « Industrie »

- 4 accompagnements dans le dispositif « Booster TPE / PME »
- 25 visites d'entreprises
- 7 accompagnements et ateliers via la Maison des Entrepreneurs
- 8 animations territoriales (cybersécurité, export, transmission)



Axe « Commerce »

- 22 commerçants accompagnés dans le cadre de « Booster Commerces » (dont 1 en développement numérique, 1 en sécurité incendie, 3 dossiers en subventions)
- 6 ateliers thématiques

Axe « Écologie Industrielle et Territoriale »

Concilier performance économique et respect de l'environnement, telle est l'ambition que la CCSSO entend porter dans le cadre de sa compétence « Développement économique », en s'appuyant sur une dynamique partenariale et des échanges renforcés entre les acteurs locaux. Une démarche qui place la coopération territoriale au cœur du projet de développement.



L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) a pour mission de développer un modèle économique et environnemental fondé sur des relations de partenariat et des échanges renforcés entre les acteurs économiques du territoire. Une démarche collaborative qui conjugue performance économique et responsabilité environnementale.

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France apporte son soutien financier à la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale portée par la CCSSO.

Travailler ensemble pour mutualiser les ressources, réduire les coûts et répondre collectivement aux enjeux environnementaux : c'est tout l'intérêt d'une démarche EIT pour les entreprises du territoire qui y trouvent également une visibilité renforcée. On dénombre actuellement une trentaine de démarches de ce type en France, parmi lesquelles

figure celle de la CCSSO. Un réseau en croissance, tourné vers l'action concrète et le partage d'expériences.

Les synergies et coopérations inter-entreprises :

- partager et mutualiser (équipements mis en commun, emplois partagés, ressources énergétiques, achats groupés...);
- échanger des flux (substitution d'un combustible fossile par une énergie alternative, d'eau potable par des effluents industriels, de matières premières par des déchets valorisables...);
- créer de nouvelles activités (filère déchets, crèche interentreprises, restauration collective...).

Le diagnostic mené depuis 2023 a permis d'interroger 184 entreprises du territoire. La démarche EIT couvre prioritairement les zones d'activités :

- ZA Senlis Sud Oise
- ZA Fleurines
- ZAE du Poteau - Chamant
- ZAE les manufactures de Brasseuse
- ZA Villevert
- ZAE des Portes de Senlis

Quarante-deux entreprises se sont à ce jour engagées dans la démarche. Un plan d'action est désormais en cours de déploiement, décliné en plusieurs thématiques :

- collecte et mutualisation des déchets;
- mobilité durable;
- gestion des espaces verts et de la ressource en eau;
- énergies renouvelables;
- mutualisation des espaces.

La convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France



L'artisanat local fait face à des défis économiques, énergétiques et environnementaux qui appellent un accompagnement adapté. Ancrés dans les villes et les villages, ces professionnels de proximité jouent un rôle central dans la vitalité du territoire. La CCSSO a fait du soutien à l'artisanat l'un des axes concrets de sa politique de développement économique.

Le partenariat entre la CCSSO et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France (CMA) s'inscrit dans une logique de proximité et de soutien concret aux professionnels du secteur. La CMA couvre un spectre large : porteurs de projets, artisans en activité, apprentis, salariés – autant de profils auxquels elle apporte un appui sur mesure

à chaque étape. Ce partenariat, reconduit annuellement, traduit la volonté de la CCSSO d'ancrer son action économique dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028.

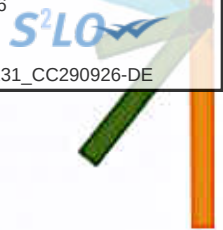
BILAN DES ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA CMA

Petites communes, artisans isolés, créateurs en devenir : la CMA a maillé l'ensemble du territoire de la CCSSO pour répondre à des besoins variés. Des formalités administratives au suivi d'entreprises et à l'ac-

compagnement à la création, les interventions ont été nombreuses et diversifiées. Certains porteurs de projets sont orientés vers le Réseau Initiative Oise Sud pour l'obtention de prêts d'honneur à taux zéro. Depuis 2024, un suivi spécifique est consacré aux micro-entreprises de plus de dix ans ; elles représentent 3,1 % des entreprises artisanales du territoire.

Dynamiques entrepreneuriales 2025 :

- 65 artisans accompagnés
- 25 accompagnements sur les thématiques « développement », « formation » et « emploi »
- 2 certifications et labellisations
- 38 formalités administratives (immatriculation, modification, radiation)



Proch'Emploi : accompagner le recrutement local



Le recrutement dans les TPE-PME du Sud de l'Oise trouve un relais concret à travers la mobilisation de plusieurs intercommunalités, dont la CCSSO. Initié par la Région Hauts-de-France, Proch'Emploi tisse un lien entre les besoins des employeurs et les profils disponibles localement. Un outil de proximité qui s'appuie sur la force d'un réseau.

L'EMPLOI LOCAL, UNE PRIORITÉ COLLECTIVE

Proch'Emploi est un dispositif initié par la Région Hauts-de-France pour faciliter la mise en relation des TPE et PME avec les demandeurs d'emploi du territoire. Il s'appuie sur une vingtaine de plateformes locales couvrant l'ensemble de la région, chacune portée par une petite équipe dédiée à sa zone d'emploi. Leur rôle : cerner les besoins des entreprises et leur proposer les profils correspondants.



Six EPCI constituent aujourd'hui la plateforme Proch'Emploi Sud Oise : l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), les communautés de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), du Liancourttois - Vallée dorée (CCLVD), du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), du Pays de Valois (CCPV) et la CCSSO. Cette dynamique collective a démarré en 2018, à l'initiative de l'ACSO, qui a conclu une convention avec le conseil régional des Hauts-de-France pour ancrer le dispositif dans le Sud de l'Oise. Un périmètre intercommunal solide, construit progressivement au fil des adhésions.

UN OUTIL NUMÉRIQUE AU SERVICE DES RECRUTEURS LOCAUX

Le territoire dispose d'un outil numérique dédié à l'emploi local : « Job Sud Oise », agrégateur d'offres centralisant l'ensemble des annonces disponibles sur le périmètre intercommunal. Une plateforme Internet conçue pour faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi à l'échelle du Sud de l'Oise.

En adhérant à la plateforme Job Sud Oise, pilotée par l'ACSO, la CCSSO a ouvert ce service aux entreprises de son territoire.

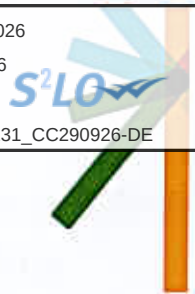
TROIS MISSIONS, UN OBJECTIF COMMUN

Le dispositif Proch'Emploi s'organise autour de trois axes :

- faire remonter les offres non diffusées dans les TPE et PME ;
- s'appuyer sur des chefs de file « métier » pour maintenir un lien étroit avec les filières locales ;
- mettre en place des « circuits courts », ateliers favorisant la rencontre directe entre employeurs et candidats.

UN CADRE PARTENARIAL SOLIDE

Formalisée sur cinq ans (2021-2025), la convention partenariale entre la CCSSO et Proch'Emploi s'est achevée au 31 décembre 2025. Un travail de renouvellement est en cours pour l'année 2026.



Jeunes et emploi : le rôle central de la Mission Locale

Au carrefour de l'emploi, de la formation et de l'autonomie, les missions locales jouent un rôle clé dans le parcours des jeunes à travers toute la France. La CCSSO soutient concrètement ce dispositif à travers son partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Oise.

AU-DELÀ DE L'EMPLOI : ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR GLOBALITÉ

Avec 436 structures et plus de 6 800 sites répartis sur tout le territoire, les missions locales assurent une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Leur rôle : les aider à surmonter les obstacles – qu'ils soient professionnels ou sociaux – freinant leur insertion.

Ce sont 1,1 million de jeunes qui bénéficient chaque année de l'appui des missions locales, portées par près de 13 600 professionnels engagés au quotidien.

Membres à part entière du service public de l'emploi, les missions locales collaborent étroitement avec France Travail et inscrivent leur action dans un écosystème partenarial construit avec l'État et les territoires.

En trois décennies, les missions locales ont bâti une approche d'accompagnement qui dépasse la seule

question de l'emploi. Orientation, formation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs : chaque dimension de la vie du jeune est prise en compte. Cette vision globale fait la force du dispositif face aux obstacles à l'insertion.

LA CCSSO MOBILISÉE POUR L'INSERTION DES JEUNES

Le soutien financier de la CCSSO à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) Sud Oise s'élève à 37 733 € par an.

Les résultats 2025 de la MLEJ, dans le cadre de la convention partenariale :

- 199 jeunes accompagnés
- 11 entreprises suivies
- 92 contrats signés



Réseau Initiative Oise Sud : entreprendre localement



Membre du réseau Initiative France, Initiative Oise Sud soutient les porteurs de projet du Sud de l'Oise à travers un accompagnement technique et financier, au service de la création, de la reprise et du développement d'entreprises.

INITIATIVE OISE SUD, SES MISSIONS ET SES ENGAGEMENTS

Implantée à Nogent-sur-Oise, Initiative Oise Sud est une association loi 1901 affiliée à Initiative France, le premier réseau associatif français dédié au financement des créateurs d'entreprise.

Reconnue par la Région Hauts-de-France au titre de la « Maison des Entrepreneurs », Initiative Oise Sud intervient aussi bien à la création qu'à la reprise d'entreprises. Elle mobilise deux leviers complémentaires : un appui technique tout au long du projet et un prêt d'honneur sans intérêt ni caution. Un suivi dans la durée complète le dispositif, sous forme de parrainage ou d'accompagnement individualisé.

Chaque année, la CCSSO alloue 16 319,55 € à Initiative Oise Sud pour soutenir les porteurs de projet du territoire dans leurs démarches de création, de reprise ou de développement d'entreprise, et consolider le tissu économique local.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU RÉSEAU

Cinq intercommunalités constituent le périmètre d'intervention de la plateforme. Vecteur d'autonomie économique, la création d'entreprise permet souvent de répondre à des situations de fragilité sociale. Face aux besoins de relance, l'État, les Régions et les collectivités ont déployé plusieurs dispositifs financiers ciblés. Sollicité pour instruire et valoriser certains de ces mécanismes, le réseau Initiative s'impose comme un partenaire reconnu du développement économique territorial.

BILAN PRÉSENTÉ PAR INITIATIVE OISE SUD, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE

- 32 porteurs de projet conseillés sur le territoire
- 9 projets soutenus financièrement
- 115 000 € de prêts d'honneur octroyés
- 20 emplois créés ou maintenus

CRÉATION D'UN FONDS TERRITORIAL : UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE POUR LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE LOCAL

Afin de renforcer l'impact du partenariat, la CCSSO a créé un Fonds Territorial dédié, géré par Initiative Oise Sud et réservé aux entreprises implantées sur son territoire.

Chiffres clés du Fonds Territorial :

- Montant total : 300 000 € (100 000 € par an sur 3 ans)
- Période de déploiement : 2026–2028

Un effet levier renforcé :

- sur-dotation de 50 % du montant initial du prêt d'honneur Initiative ;
- bonification pouvant atteindre 100 % pour les projets relevant des axes stratégiques de la CCSSO (artisanat d'art, innovation, filières d'excellence) ;
- plafond d'abondement : 12 500 € par entreprise.

La mise en place du Fonds Territorial permet à la CCSSO :

- d'émettre un avis sur l'adéquation des projets avec la stratégie intercommunale ;
- de cibler les projets à fort impact local ;
- de sécuriser la trésorerie des jeunes entreprises, facteur clé de pérennité.

Le Fonds Territorial transforme un partenariat classique en un véritable outil stratégique local, orienté vers les priorités économiques de la CCSSO et à fort effet levier sur l'investissement privé.





Territoires d'Industrie Sud Oise : ambitions et actions

Lancé en 2018 par le Premier ministre dans le cadre du plan de relance industrielle, le programme Territoires d'Industrie mobilise des dispositifs de financement et d'ingénierie technique au service des projets publics et privés. Ses objectifs : développer l'activité des entreprises industrielles, faciliter leur recrutement, encourager l'innovation et simplifier les démarches d'installation. Un programme pensé pour redonner à l'industrie toute sa place dans les territoires.

UN RENOUVEAU INDUSTRIEL EN MARCHÉ

C'est sur proposition de la préfecture que l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été retenue pour porter le programme. Le tissu industriel du bassin creillois dépassant ses seules frontières, le périmètre a rapidement été élargi à la Communauté de communes du Lancourtois Vallée Dorée (CCLVD), premier jalon d'une dynamique collective.

Quatre intercommunalités ont progressivement intégré le dispositif, en concertation avec l'ACSO : les communautés de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPDH), du Pays de Valois (CCPV) et la CCSSO, qui a formalisé son adhésion par délibération du 30 mars 2021.

Le Sud de l'Oise compte désormais sept intercommunalités mobilisées pour consolider la reconquête industrielle du territoire.

UN APPUI CONCRET AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Neuf entreprises du Sud de l'Oise figurent parmi les lauréats de l'AMI Rebond Industriel, distingués le 24 septembre 2024 – dont ACES et NEOAX, toutes deux implantées sur le territoire de la CCSSO. Une enveloppe de 2,5 millions d'euros viendra soutenir leurs investissements industriels.



Le quartier Ordener de Senlis en transformation

Le Pôle Attractivité et développement économique a renouvelé son ancrage sur le terrain depuis août 2024 avec une présence renforcée auprès des entreprises du site Ordener. Les permanences ouvertes aux acteurs économiques et porteurs de projet depuis juillet 2021 ont confirmé la vitalité du site. En 2025, une quinzaine d'entreprises y sont installées.



LE TOURISME ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



Patrimoine, culture et rayonnement : la CCSSO s'est mobilisée en 2025 aux côtés de l'office de tourisme Chantilly-Senlis pour porter des projets fédérateurs.

Une convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme Chantilly-Senlis

Instaurée par la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République), la compétence en matière de promotion du territoire est exercée par les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est dans ce cadre que la CCSSO exerce la compétence « Tourisme et Promotion du Territoire », notamment à travers le soutien à l'office de tourisme.

À l'initiative des deux intercommunalités, la CCSSO et la communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) ont fusionné en 2019 les offices de tourisme de Senlis et de Chantilly, donnant naissance à « Chantilly-Senlis Tourisme », outil de promotion commun aux deux territoires.

Une convention d'objectifs et de moyens, conclue entre la CCSSO, la CCAC et l'office de tourisme Chantilly-Senlis, définit les objectifs à atteindre et les moyens financiers alloués par les deux intercommunalités pour l'exercice

des missions et le déploiement des activités de l'office de tourisme.

Dans ce cadre, la CCSSO a versé en 2025 une contribution de 245 000 € à l'office de tourisme Chantilly-Senlis.



Soutien au projet « Voyage au temps des premiers Rois de France »

La ville de Senlis développe un parcours de visite culturel et touristique destiné aux habitants et aux touristes : « Voyage au temps des premiers Rois de France ». Ce vaste projet prévoit l'aménagement d'espaces de visite sur une dizaine de sites du centre historique – le château Royal, la cathédrale Notre-Dame, l'ancienne église Saint-Pierre, le jardin de l'Évêché... – invitant les visiteurs à remonter le temps jusqu'à l'époque des premiers rois de France.



Des dispositifs de médiation et d'interprétation du patrimoine seront déployés tout au long du parcours, composant un circuit de valorisation appelé à rayonner bien au-delà du centre historique et à s'imposer comme un événement emblématique du territoire.

Dans ce cadre, la Ville engage la réhabilitation de la cave du musée de la Vénérerie et y installera un dis-

positif numérique dédié à la diffusion permanente d'un spectacle immersif à 360°, dont la livraison est prévue en 2026. Inédit et d'une vingtaine de minutes, ce spectacle plongera le visiteur dans l'histoire millénaire du château royal de Senlis et constituera la porte d'entrée du parcours.

Partenaire historique du projet, impliquée dans son élaboration et

son suivi, la CCSSO a franchi un cap supplémentaire avec le lancement de cette phase opérationnelle : une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget primitif 2025 (délibération 16-CC030425 du 3 avril 2025) et un fonds de concours a été créé pour contribuer au financement du projet (délibération 89-CC181225 du 18 décembre 2025).

Partenariat avec le domaine de Chaalis

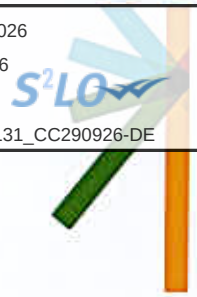
Depuis 2001, l'Institut de France organise chaque deuxième week-end de juin les Journées de la rose au domaine de Chaalis, sur le territoire de la CCSSO. Plus de 150 exposants – spécialistes du monde végétal, artistes et artisans – s'y retrouvent autour des thématiques du jardin et de la rose.

La 24^e édition, placée sous le thème « La rose et la couleur », s'est tenue les 6, 7 et 8 juin 2025.

Partenaire des Journées de la rose de longue date, la CCSSO a renouvelé son soutien à l'Institut de France pour cette 24^e édition et a contribué à la manifestation par :

- le financement d'une halte-garderie temporaire sur le site du domaine de Chaalis ;
- l'animation d'un stand commun CCSSO - CCAC par l'office de tourisme Chantilly-Senlis ;
- la fourniture de 3 000 sacs « Journées de la rose ».

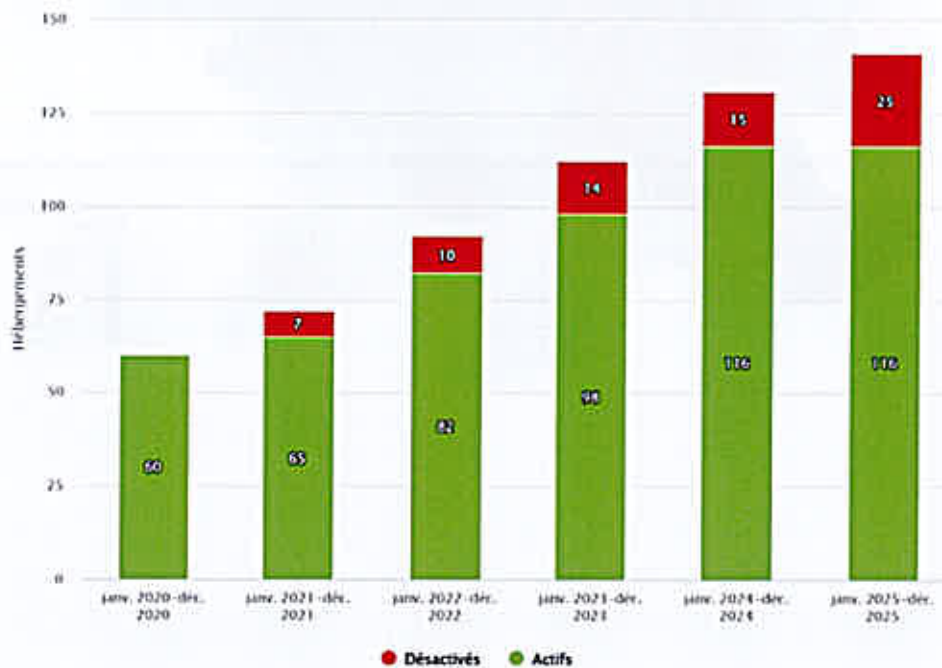




Recettes de la taxe de séjour

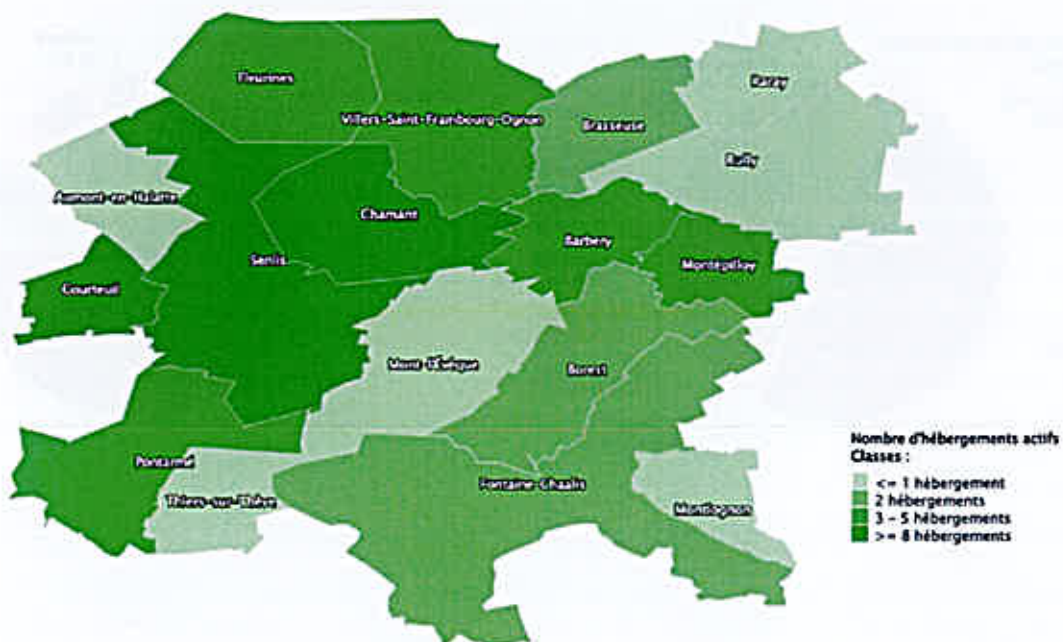
En 2025, 116 hébergements actifs ont été enregistrés sur la plateforme Taxe de séjour. Le montant collecté sur l'exercice s'élève à 239 845 €.

Evolution de l'état des hébergements



Nombre d'hébergements actifs

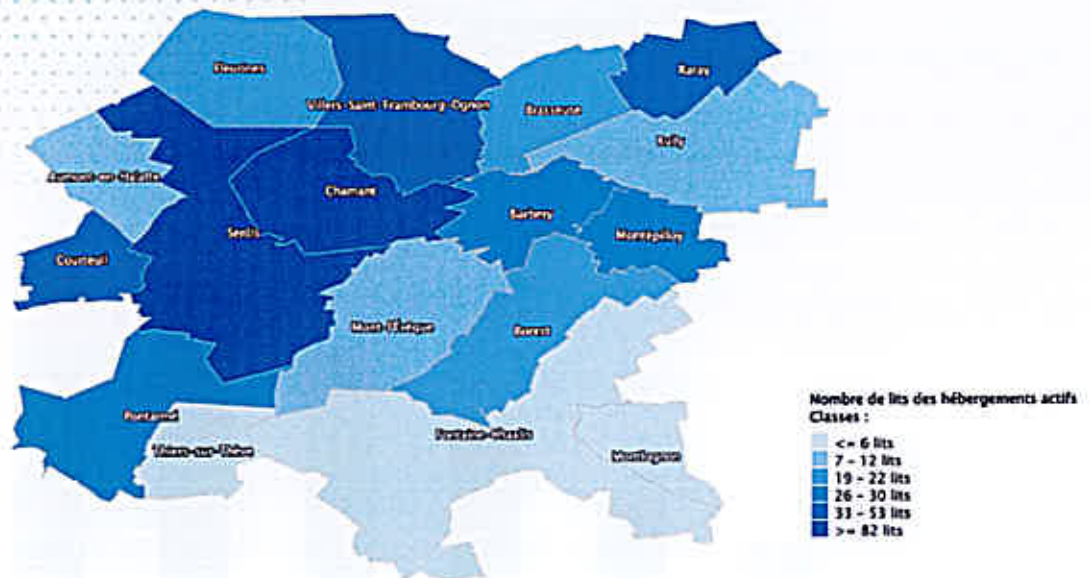
Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2025 - déc. 2025



Signature

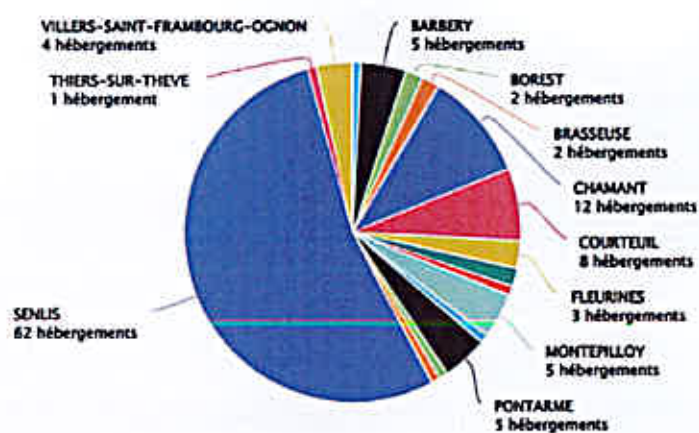
Nombre de lits des hébergements actifs

Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2025 - déc. 2025



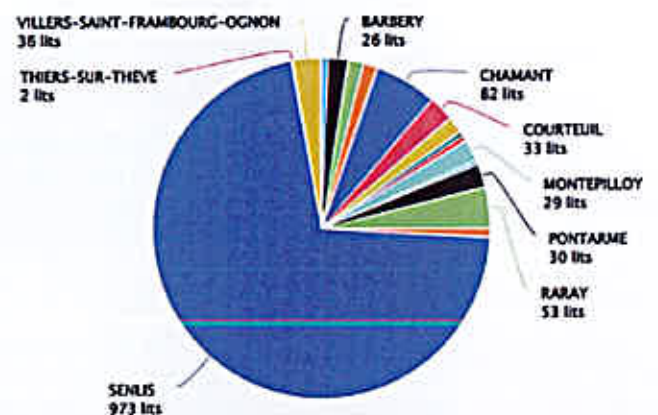
Nombre d'hébergements actifs

Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2025 - déc. 2025
116 hébergements



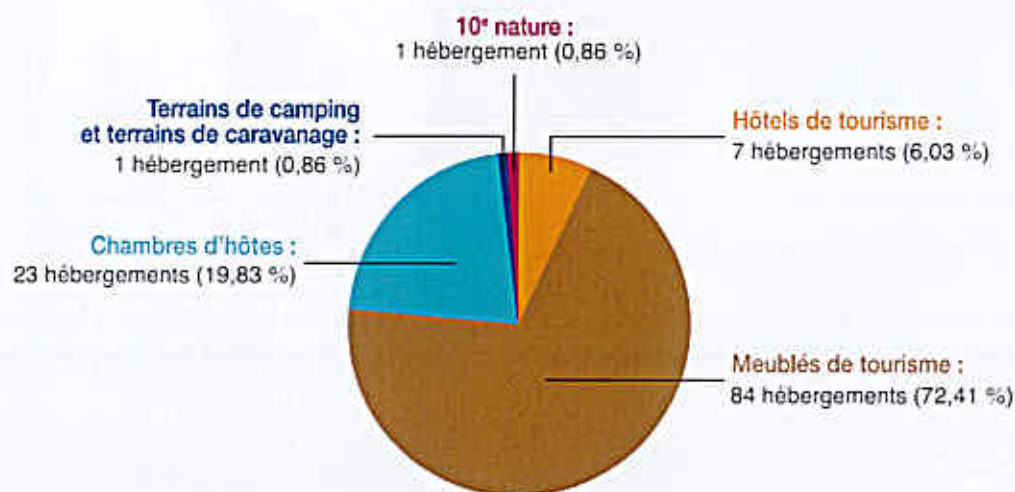
Nombre de lits des hébergements actifs

Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2025 - déc. 2025
1 364 lits



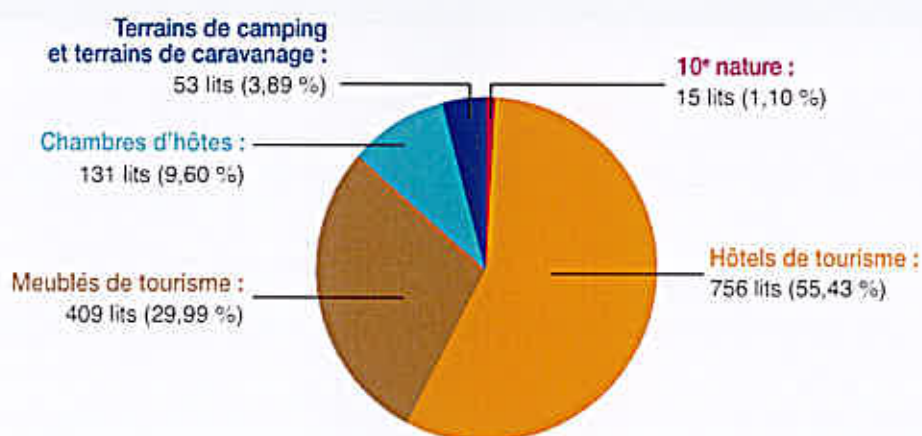
Hébergements actifs par nature d'hébergement

Nombre d'hébergements : 116



Hébergements actifs par nature d'hébergement

Nombre de lits : 1 364



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S'LO



LES SERVICES AUX HABITANTS

AB

LA PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance est une priorité de la CCSSO. En 2025, l'offre s'est enrichie pour mieux répondre aux attentes des familles et accompagner les professionnels du secteur.

La CCSSO gère un Relais Petite Enfance (RPE) et une halte-garderie itinérante (HGI) avec une équipe de 9 agents :

- **4 éducatrices de jeunes enfants :**
une directrice du pôle Enfance, Jeunesse et Solidarités, une responsable du RPE, une animatrice du RPE et une directrice de la HGI ;
- **3 auxiliaires de puériculture :**
- **2 animatrices petite enfance**
titulaires du CAP petite enfance.



Le RPE : missions et actions

Le Relais Petite Enfance est un espace ressource dédié aux parents et futurs parents. Il leur apporte une information claire et complète sur les modes d'accueil disponibles sur le territoire : haltes-garderies, structures multi-accueil, micro-crèches, Maison d'assistants maternels et services de garde à domicile.

À ce titre, un guide des modes d'accueil est remis aux familles, présentant les spécificités et coordonnées de

chaque structure. Les familles peuvent également obtenir la liste actualisée des assistants maternels agréés disponibles près de chez elles ou de leur lieu de travail : 87 professionnels étaient recensés en décembre 2025.

Le RPE accompagne aussi les parents dans leurs démarches administratives d'employeur : déclaration mensuelle via Pajemploi, calcul des congés payés, rupture de contrat et informations sur les aides financières (CAF, Région). Un service de médiation est proposé en cas de litige avec un salarié afin de favoriser le dialogue et désamorcer les conflits.

Les familles ont accès à un espace documentaire régulièrement mis à jour : modèles de contrats, fiches techniques et supports réglementaires, consultables lors des rendez-vous au RPE ou sur le site internet de la CCSSO.

Pour les assistants maternels agréés et les gardes à domicile, le RPE est un espace de rencontres, d'échanges et de professionnalisation. Il facilite le partage d'informations, la réflexion collective et assure la mise en relation avec des parents à la recherche d'un professionnel.



Le RPE apporte des réponses rapides aux questions liées au statut professionnel – rémunération, congés payés, réglementation – le plus souvent dès la fin des ateliers ou des rendez-vous.

Les enfants bénéficient aussi de la structure à travers des temps d'éveil organisés plusieurs fois par semaine en présence de leur assistant maternel. Ces ateliers variés – motricité, patouille, éveil musical, activités manuelles, ateliers sensoriels. Snoezelen, sorties culturelles et pédagogiques – contribuent pleinement à leur développement. En 2025, un nouvel atelier « Mes p'tites histoires » a vu le jour, mêlant chansons, récits, supports variés et accompagnement au ukulélé, fruit des formations suivies par les animatrices.

Une documentation spécifique est également mise à disposition des professionnels : tarifs en vigueur, contrats de travail et fiches techniques actualisées au

En cas de litige avec un employeur, le RPE propose un accompagnement en médiation et, si nécessaire, oriente vers la DIRECCTE ou les organisations syndicales compétentes. En 2025, un annuaire téléphonique a été élaboré pour guider familles et assistants maternels vers les interlocuteurs adaptés à chaque situation.

Le RPE est aussi un interlocuteur de référence pour les personnes souhaitant se reconvertir ou s'orienter vers le métier d'assistant maternel. Il informe les futurs professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, les aides financières mobilisables à l'installation (CAF, Département) et leur remet systématiquement les documents détaillant leurs droits et devoirs.

Le RPE propose également des rendez-vous personnalisés pour toute personne engagée dans une démarche d'accès au métier : aide à la rédaction du courrier destiné au Département, information sur les réunions



fil des évolutions réglementaires – notamment celles liées à Pajemploi (URSSAF) et à la convention collective en vigueur depuis janvier 2022. L'année 2025 a par ailleurs été marquée par la réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) en septembre et par la migration de Pajemploi vers le site de l'URSSAF en juin. Le RPE a accompagné familles et professionnels tout au long de ces transitions.

Le RPE favorise également la formation continue des assistants maternels en proposant, tout au long de l'année, des sessions organisées dans les locaux de la CCSSO en partenariat avec un organisme spécialisé.

de la PMI et orientation vers la formation initiale obligatoire.

Dans le cadre de sa mission de développement de l'offre d'accueil, le RPE accompagne aussi les porteurs de projets. En 2025, il a soutenu un projet de création de micro-crèche, suivi la construction d'une Maison d'assistants maternels (MAM) et accueilli un porteur de projet engagé dans la réflexion autour de deux futures micro-crèches. La même année, une exposition sur kakemono consacrée au métier d'assistant maternel a été créée et présentée dans plusieurs communes du territoire.

La HGI : fonctionnement

Créée en 2010, la halte-garderie itinérante (HGI) accueille jusqu'à 24 enfants par jour dans plusieurs communes rurales du territoire.

La structure fonctionne en itinérance entre quatre communes – Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon et Barbery – avec des horaires d'accueil de 9 heures à 17 heures.

L'encadrement est assuré par deux équipes de professionnelles, placées sous la responsabilité d'une directrice. Ces équipes conduisent des actions et des projets communs pour garantir une continuité pédagogique et éducative sur l'ensemble du territoire.

La HGI propose un accueil occasionnel mensuel, ajusté aux disponibilités de la structure et aux besoins des familles.

Les enfants bénéficient quotidiennement d'activités variées, en intérieur comme en extérieur, dans une démarche pédagogique tournée vers la découverte de la nature et l'éveil sensoriel.

En 2025, les professionnelles ont suivi plusieurs formations – éveil musical, création d'un raconté-tapis et animation de cafés parents – dont les actions seront déployées en 2026.



LES CHIFFRES DE LA PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



87

assistants
maternels

150

enfants
accueillis
en ateliers

199

ateliers
organisés

1 219

contacts
au total

20

événements
et sorties

7

formations /
conférences

TEMPS FORTS PARTAGÉS

- 1** carnaval
- 4** chasse aux œufs
- 1** fête de la petite enfance
- 1** pique-nique
- 1** spectacle de Noël

FORMATION

- 3** formations
thématiques
pour les professionnels
- 4** conférences
thématiques
organisées

COMMUNICATION

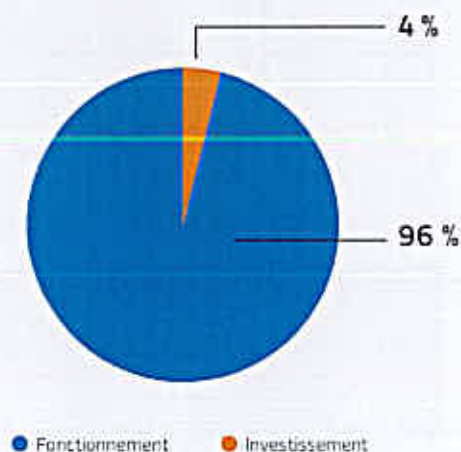
- 2** gazettes
de la petite
enfance
rédigées

STAGIAIRES

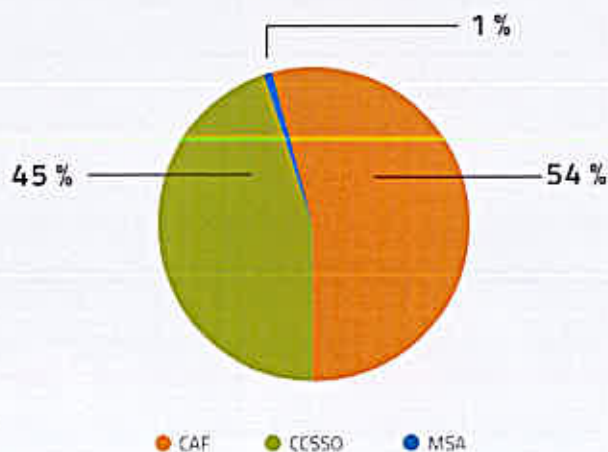
- 7** stagiaires
encadrés
dont 2 en commun
pour le RPE
et la HGI

Tout au long de l'année,
des moments privilégiés
pour les enfants, les
familles et les
professionnels.

- DÉPENSES RPE -



- RECETTES RPE -



AB

BILAN QUANTITATIF DU RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

LE RÉSEAU

87

assistants maternels
au 31 décembre 2025
(84 au 1^{er} janvier)

RÉPARTITION

58

à Senlis

29

dans les autres
communes

+ 5 nouvelles inscriptions

- 2 départs à la retraite

ANIMATIONS ET ATELIERS

199

activités collectives
organisées dans
7 communes

42

assistants maternels
participants

150

enfants participants

7 TYPES D'ATELIERS

70 ateliers d'éveil

46 ateliers de motricité

18 ateliers intergénérationnels

10 ateliers musicaux

6 ateliers « patouille »

5 ateliers Snoezelen

3 ateliers « Mes p'tites histoires »

NOUVEAUX INTERVENANTS

Un musicien
9 ateliers

Un coach sportif
4 ateliers

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

29

assistants
maternels
présents à la
réunion
de rentrée

41

participants
aux
conférences

38

participants
en formation

5

nouvelles
assistantes
maternelles
rencontrées
dont 3
accompagnées
dans leur
démarche
d'agrément

18

assistants
maternels
reçus en
entretien
individuel

12 à Senlis
6 dans
les autres
communes

SORTIES ET ÉVÉNEMENTS

11

sorties

Musées,
bibliothèque,
caserne des
pompiers,
ferme
pédagogique,
parc.

9

temps
festifs

Carnaval,
chasses aux
œufs, fête
de la petite
enfance, pique-
nique, fête
des assistants
maternels et
spectacle de
Noël.

INFORMATION ET FORMATION

• 3 conférences

• 3 formations
hors CNFPT

• 1 forum
de l'emploi

• 2 forums
sur les métiers
de la petite
enfance

LES CONTACTS

1 219

contacts au total

(courriels, appels téléphoniques et rendez-vous)

669

contacts avec les
assistants maternels

550

contacts avec les familles



DONNÉES D'ACTIVITÉ DE LA HALTE (HALTE GARDERIE ITINÉRANTE)

65 enfants
accueillis au cours de l'année

14 communes de la CCSSO
représentées par les familles

24 places par jour

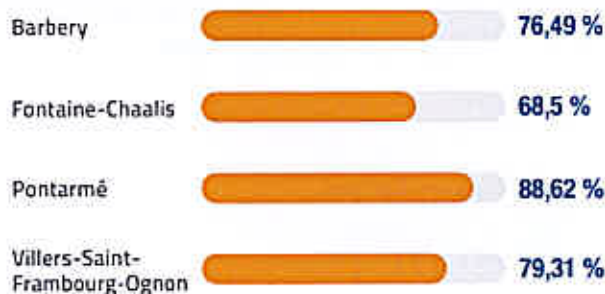
178 jours d'ouverture

23 513 heures d'accueil

78,20 %

taux d'occupation sur l'année

RÉPARTITION PAR SITE



6 professionnels
de la petite enfance

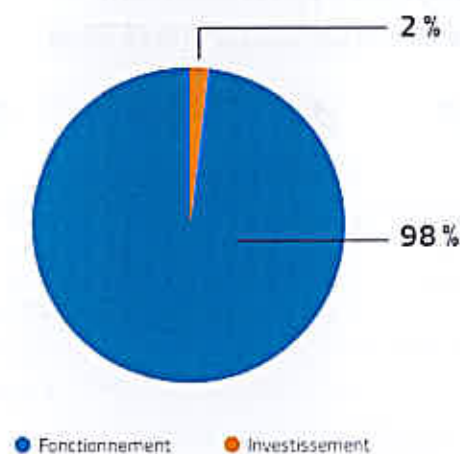
2 vacataires
• 1 infirmière puéricultrice
(référénte santé et accueil inclusif)
• 1 psychologue

2 intervenants extérieurs
• 1 musicien
• 1 éducateur sportif

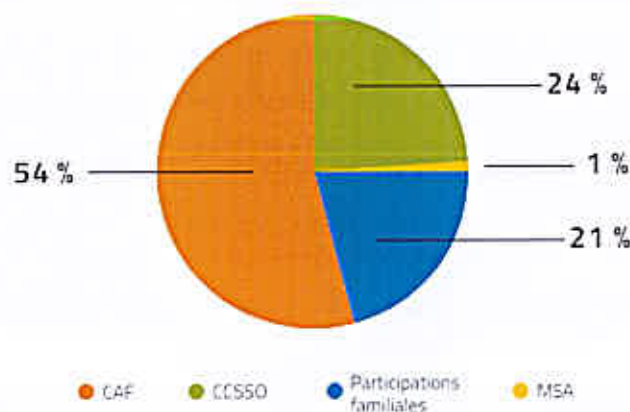
1 projet d'établissement
(volets social, pédagogique et éducatif)

3 journées pédagogiques

- DÉPENSES HGI -



- RECETTES HGI -



L'ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

Fort de son caractère itinérant, l'espace France services assure une présence de proximité dans les 17 communes du territoire pour un accompagnement personnalisé et accessible à tous les habitants.

LES ORGANISMES PARTENAIRES

L'espace France services accompagne les habitants dans leurs démarches administratives auprès d'organismes partenaires : la Caisse d'allocations familiales (CAF), France Travail, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'Assurance retraite, la Mutualité sociale agricole (MSA), le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, ou encore La Poste, l'URSSAF, France Rénov', le Chèque Énergie.

LES MISSIONS DU DISPOSITIF

En 2025, l'espace France services a poursuivi son développement afin de renforcer l'accès aux services publics de proximité sur le territoire, en assurant ces missions :

- accueillir, informer et orienter les usagers ;
- accompagner les démarches administratives ;
- mettre à disposition des outils numériques et proposer une aide à l'utilisation des services en ligne ;
- faciliter la mise en relation avec les organismes partenaires ;
- délivrer une information de proximité ;
- animer des ateliers numériques autour de différentes thématiques.

LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Le choix de l'itinérance permet de se rendre au plus près des habitants pour apporter une réponse rapide, accessible et de qualité. Un planning mensuel est largement diffusé sur le territoire : il est disponible dans les mairies, à l'accueil de la Communauté de communes Senlis Sud Oise et sur le site internet www.ccsso.fr.

L'accueil est gratuit et confidentiel, afin que chaque habitant puisse accéder aux services publics en un seul déplacement.

Chiffres clés

2	agents formés et mobilisés
336	permanences assurées sur le territoire
1 922	personnes accompagnées dans leurs démarches
2 702	démarches administratives réalisées
15	partenaires mobilisés
9	ateliers numériques organisés
33	rendez-vous assurés
8	communes desservies, dont 7 lieux d'accueil à Senlis
3	formations suivies par les agents
4	forums et événements animés
1	plan de communication déployé, avec 65 publications sur les réseaux sociaux
97,8 %	de taux de satisfaction

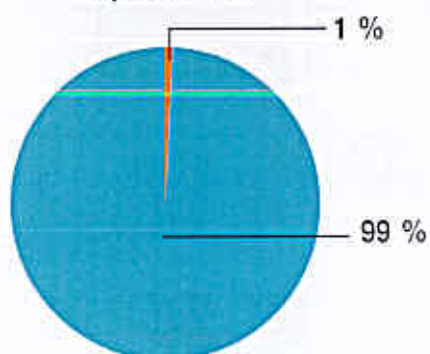
Ces résultats traduisent l'engagement du service en faveur d'un accompagnement de proximité, accessible et adapté aux besoins des habitants.





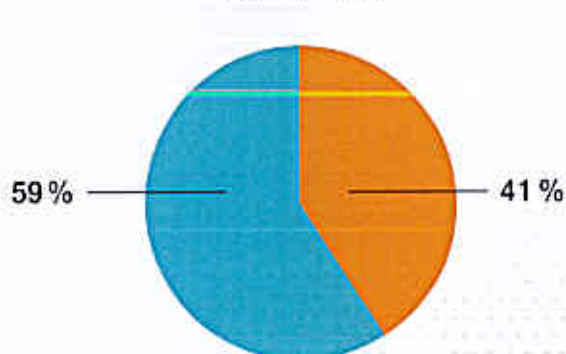
— LE COÛT DU SERVICE —

Dépenses 2025



● Fonctionnement
● Investissement

Recettes 2025



● CCSO
● Etat FNADT

AB

LE CISPD

(CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



La Communauté de communes Senlis Sud Oise s'est dotée d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), instance de concertation dédiée à la définition des priorités en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur son territoire.

Créé par le décret du 17 juillet 2002 et rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2007 pour les communes de plus de 10 000 habitants et celles dotées d'une zone urbaine sensible, le CISPD constitue un outil essentiel de coordination entre les acteurs du territoire.

Depuis le 2 février 2021, la CCSSO assure la coordination et l'animation du CISPD à l'échelle intercommunale. À ce titre, elle pilote les actions de prévention menées sur le territoire, en lien avec les services de l'État, les collectivités, les forces de sécurité, l'Éducation nationale et les partenaires institutionnels et associatifs.

LES MISSIONS DU CISPD

- Favoriser les échanges d'informations entre les acteurs publics et privés ;
- définir des objectifs communs pour préserver la sécurité et la tranquillité publiques ;
- participer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de prévention ;
- animer les démarches de prévention conduites sur le territoire.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE EN 2025

En 2025, le CISPD a poursuivi son développement et consolidé son action grâce à une mobilisation importante des partenaires du territoire.



Le CISPD en chiffres

72 représentants mobilisés au sein du Conseil

28 partenaires engagés dans la démarche

4 groupes de travail actifs

12 réunions de concertation organisées

1 travail collaboratif structuré avec les 4 gendarmeries du territoire

1 partenariat constant avec l'Éducation nationale

1 diagnostic territorial sur les différentes thématiques de prévention

1 plan d'actions élaboré pour structurer les interventions

1 règlement intérieur adopté

plan de communication déployé :

1 nouveaux outils, publications régulières et articles dans le journal intercommunal

300 fiches pratiques et 400 stickers sur les violences intrafamiliales diffusés sur l'ensemble du territoire

4 journées de formation sur les addictions organisées pour les professionnels du territoire

1 adhésion à l'association Passeport du Civisme

12 classes engagées dans le dispositif Passeport du Civisme

Ces résultats témoignent d'une volonté collective de renforcer la coordination des acteurs locaux et de développer une politique de prévention cohérente, partenariale et adaptée aux enjeux du territoire.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES MOBILITÉS

A handwritten signature in the bottom right corner, consisting of stylized letters that appear to be 'AB'.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



Sur l'ensemble de son territoire, la CCSSO organise la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette compétence concerne tous les déchets produits par les habitants, les entreprises ou les services publics ne nécessitant pas de traitement particulier.

Les indicateurs techniques

La Communauté de communes Senlis Sud Oise est composée de 17 communes et de 25 858 habitants selon les valeurs INSEE 2025 millésimé 2023, sur un territoire d'une superficie de 203,42 km².

Elle assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur l'ensemble de ses communes membres. Ces déchets correspondent aux déchets produits par les ménages, les administrations, les entreprises ou toute autre activité professionnelle qui, en raison de leur volume et de leurs caractéristiques, ne présentent pas de contraintes particulières de collecte ou de traitement.

Les autres déchets, non assimilables à des ordures ménagères, ne relèvent pas de la compétence communautaire. Ils doivent faire l'objet d'un contrat d'élimination souscrit directement par les producteurs concernés auprès d'un prestataire privé.

LA COMPÉTENCE EXERCÉE

Compétence obligatoire de la communauté de communes, la collecte des déchets ménagers s'effectue conformément au règlement de collecte applicable aux particuliers et aux professionnels (délibération 96CC191224 du 19 décembre 2024). Le traitement des déchets, quant à lui, a été transféré au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).



La politique communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés est définie en commission Prévention et Préservation de l'Environnement. Depuis septembre 2020, elle est présidée par Jacky Mélique, vice-président de la CCSSO. Composée d'élus municipaux et communautaires, la commission réunit l'ensemble des communes, à l'exception de Villers-Saint-Frambourg-Ognon et de Fontaine-Chaalis.

En 2025, elle s'est réunie quatre fois. Ses missions couvrent l'adaptation du planning de collecte, le suivi de l'évolution législative, la participation à la création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), et la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) – outil central de la stratégie territoriale en matière de réduction des déchets.

	Nombre d'habitants*	Nombre de logements
Aumont-en-Halatte	592	252
Barbery	538	244
Borest	383	154
Brasseuse	116	50
Chamant	1 072	459
Courteuil	602	298
Fleurines	1 993	879
Fontaine-Chaalis	340	171
Mont-l'Évêque	428	193
Montépilloy	163	64
Montlognon	216	103
Pontarmé	925	393
Raray	128	75
Rully	790	322
Senlis	15 711	7 595
Thiers-sur-Thève	1 117	490
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	744	341
TOTAL	25 858	12 083

* Valeurs INSEE 2025 millésimé 2023

AB

Les équipes du service Environnement

Le service Environnement compte trois agents territoriaux à temps plein – un responsable de service et deux ambassadeurs du tri placés sous la responsabilité de la directrice du Pôle Transition Écologique et Environnement.

Leurs missions couvrent la gestion de la collecte et le contrôle des prestataires, le suivi de terrain et la sensibilisation au tri, l'apposition de flyers sur les bacs non conformes (verre, débordement, erreur de tri...) ainsi que la livraison de conteneurs à la demande : 1 109 conteneurs livrés et 118 composteurs vendus en 2025.

Les prestataires du service

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée par la société Veolia dans le cadre des marchés publics traitant de la collecte en porte-à-porte (PàP) et en points d'apport volontaire (PAV) pour les années civiles 2025 à 2028. Le centre Veolia de Nogent-sur-Oise possède les infrastructures adaptées pour assurer une gestion professionnelle de ses contrats.

La collecte du verre en apport volontaire est assurée par la société Minéris dans le cadre d'un marché public couvrant également la période 2025-2028.

Les partenaires

LE SMDO

La CCSSO est adhérente au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO). Le SMDO est composé de 19 intercommunalités, dont 3 agglomérations. Il assure le traitement des déchets d'une population de plus de 792 108 habitants, ce qui représente, en 2025, plus de 473 086 tonnes de déchets traités (238 010 tonnes issues de la collecte à domicile et de l'apport volontaire, 2 224 tonnes de textiles et 185 206 tonnes collectées en déchèterie). Au total, 88,47 % des déchets sont valorisés ou recyclés, soit environ 597,25 kilogrammes par habitant et par an.

Les compétences du SMDO

- Le traitement des déchets ménagers ;
- le traitement et la valorisation des déchets recyclables, emballages, journaux et magazines, en vue de leur recyclage ;
- le compostage des déchets verts collectés auprès des particuliers et des collectivités ;
- l'exploitation d'un réseau de 51 déchèteries accessibles aux particuliers ;
- l'exploitation de 3 quais de transfert ferroviaires afin d'optimiser les déplacements des camions de collecte vers les exutoires de traitement ;
- l'exploitation de 4 quais de transfert routiers,

CITEO

CITEO est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics qui accompagne financièrement les collectivités locales dans la collecte des déchets recyclables. Les subventions versées permettent de financer les opérations de tri et de mise en balles des déchets recyclables, afin que les collectivités adhérentes n'aient pas à supporter directement cette prestation.

Le SMDO adhère à CITEO pour le compte des intercommunalités.

SUD OISE RECYCLERIE

L'association Sud Oise Recyclerie, située zone d'activités du Marais Sec, rue du Pont de la Brèche à Villers-Saint-Paul, et ouverte au public depuis 2011, poursuit deux objectifs :

- recycler les déchets domestiques afin de leur offrir une seconde vie tout en contribuant à la réduction des tonnages de déchets ;
- contribuer aux politiques d'insertion par l'emploi. L'association emploie soixante salariés en chantier d'insertion, en CDI ou en contrats aidés.

Depuis 2010, l'association Sud Oise Recyclerie est soutenue par trois collectivités territoriales – l'ACSO, la

CCPOH et la CCLVD –, ainsi que par l'Europe, l'État, la Région Hauts-de-France, le Département, le SMDQ, la Sanef et Convergence France.

Depuis avril 2023, sensible à la dimension humaine et sociale de cette démarche, la CCSSO a souhaité adhérer à la recyclerie en signant une convention d'objectifs et de moyens, renouvelée en 2025.

En 2025, 69 salariés en insertion ont été accompagnés – 21 femmes et 48 hommes –, majoritairement issus du territoire de l'ACSO (53 personnes, dont 33 résidant en quartiers prioritaires), ainsi que de la CCPOH (4), de la CCLVD (4), de la Communauté de communes du Clermontois (5), de la Communauté de communes Thelloise (2) et de la Communauté de communes du Plateau Picard (1). Les profils sont variés : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de l'ASS, jeunes, travailleurs handicapés. Le taux de sorties dynamiques atteint 25 %, avec 7 entrées en formation qualifiante, 3 CDD, 2 CDI et 4 immersions professionnelles.



Sud Oise Recyclerie

Des objets
à moindre
PRIX
RÉPARÉS &
REMIS EN ÉTAT
TOUTE L'ANNÉE

**VOUS CHERCHEZ...
à la recyclerie,
vous trouverez !**

www.sorecyclerie.fr
/Sud Oise Recyclerie

LA RECYCLERIE EN QUELQUES CHIFFRES

Pour la CCSSO, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 :

- **846** apports et collectes
- **64,5 tonnes** récupérées
- **58** enlèvements à domicile représentant 22 tonnes, dont 5 débarras pour un total de 7 tonnes
- **3** opérations « Fin de brocantes » ayant permis de collecter 3,5 tonnes

LE TIERS LIEU

En 2025, la convention d'objectifs et de partenariat entre la CCSSO et l'association Au tiers lieu a été renouvelée en décembre pour une durée s'étendant jusqu'à décembre 2027. Elle reconduit les deux axes stratégiques établis en 2024 : Climat-Air-Énergie et Déchets & Économie circulaire.

L'AXE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

► Action 1 : déploiement et animation d'une rosalie scolaire

À l'école Anne de Kiev de Senlis, 30 enfants sont montés à bord de la rosalie, vélobus en bois fabriqué par l'entreprise Humbird. Parmi ces enfants, 14 pédalent désormais régulièrement avec leur propre vélo, accompagnés de parents volontaires dans une dynamique très engagée.

La rosalie a nécessité un suivi technique soutenu – fragilités récurrentes sur le moteur, le klaxon et la structure bois – mobilisant 5 demi-journées d'entretien bénévole, avec l'assistance téléphonique de Humbird.

L'événement « Mai à Vélo », où la rosalie a été accueillie, s'est articulé autour de trois temps forts : lancement animé à la gare de Senlis, conférence avec le porte-parole du collectif Vélo Île-de-France, Stein van Oosteren et clôture avec le mouvement Vélorubion. Le tout réunissant une cinquantaine de participants, parents et enfants.



► Action 2 : Sensibilisation à l'environnement et aux économies d'énergie

- 28, 29 et 30 janvier : The WEEK : soirées documentaires et débats
- 15 février : atelier biodiversité ; construction d'un hôtel à abeilles sauvages
- 12 mars : fresque des déchets
- 13 mai : présentation du nouveau Shift Project (association française pour la transition énergétique et le climat)
- 6 juillet : atelier produits ménagers naturels
- 4 novembre : atelier adaptation au changement climatique

Ces animations, dont le programme se poursuit et s'enrichit en 2026, témoignent d'un engagement territorial croissant en faveur de la transition écologique.

L'AXE DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

► Action 3 : le compostage collectif

Six sites de compostage partagé font l'objet d'un suivi régulier à Senlis, avec une présence de proximité auprès des habitants. Une campagne de porte-à-porte a été menée sur le site sensible du Val d'Aunette et une

newsletter a été créée à destination des habitants qui compostent. Une concertation est prévue pour affiner la stratégie de déploiement – courriers aux bailleurs sociaux, multiplication sur l'espace public, définition d'objectifs de foyers compostant.

► Action 4 : le Répare café

Douze séances ont été organisées, réunissant 90 objets apportés dont 47 réparés. Une formation des bénévoles a été mise en place, permettant de recruter 12 réparateurs parmi les habitants du territoire.

► Action 5 : les projets d'économie circulaire

• L'Outilothèque

Un catalogue physique a été installé à la bibliothèque de Senlis, générant 22 prêts en 2025. Un effort de communication plus soutenu s'avère nécessaire, ainsi qu'un sondage pour compléter la liste des équipements disponibles au prêt.

• La conserverie artisanale

L'étude de faisabilité technique et économique a été restituée. 2026 sera l'occasion de poursuivre les réflexions en espérant une expérimentation au cours de cette année.

Informier, sensibiliser, agir

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

Les matières organiques – déchets de cuisine et de jardin – se transforment naturellement, sous l'action des micro-organismes du sol, en une terre riche en minéraux : le compost.

Particuliers, entreprises et administrations peuvent bénéficier d'un accompagnement de la CCSSO pour l'acquisition d'un composteur, la collectivité prenant en charge 60 % du coût. En 2025, ce sont 118 composteurs qui ont été vendus sur les 17 communes du territoire.

Modèles	400 litres	600 litres
Plastique	17 euros	24 euros
Bois	23 euros	26 euros
Bioseau plastique	1,50 euro	

Sept sessions de sensibilisation au compostage ont été organisées à destination du grand public, réunissant plus de 60 participants formés aux bons gestes



En juin 2025, le premier site de compostage partagé du territoire a été inauguré au quartier La Gâtelière à Senlis. Une quarantaine de résidents ont ainsi affirmé leur engagement pour la réduction des déchets et ont été équipés de bioseaux pour composter leurs déchets de cuisine.





Un programme local pour moins de déchets

À l'issue de 10 ateliers de concertation, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a défini 6 axes d'action pour répondre aux objectifs de réduction, de valorisation et de sensibilisation :

- mobiliser les acteurs et les habitants ;
- montrer l'exemple en matière de prévention des déchets ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire et domestique ;
- gérer les déchets verts et biodéchets au plus près ;
- allonger la durée de vie des produits ;
- encourager la consommation responsable.



Sur le terrain : les animations

LES INTERVENTIONS SCOLAIRES

Dans les établissements scolaires du territoire, les ambassadeurs du tri proposent aux élèves du CE1 au CM2 des séances de sensibilisation au tri, articulées autour de 4 thématiques. D'une durée d'une heure, chaque intervention se termine par la remise d'un diplôme et de *goodies* – une façon ludique de récompenser l'engagement des plus jeunes.

Sur l'ensemble de l'année 2025, les ambassadeurs du tri sont intervenus dans six écoles du territoire, permettant de sensibiliser 1 105 élèves.

Trois classes des écoles de Rully, Thiers-sur-Thève et Senlis ont visité le centre de tri du SMDO : 77 élèves et leurs enseignants ont découvert concrètement le circuit de tri et de recyclage des emballages et des papiers.

SERD : UNE SEMAINE POUR AGIR

Du 22 au 30 novembre, la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) a été l'occasion pour la CCSSO d'organiser plusieurs événements : formations au compostage, animations sur le thème du tri dans les écoles et sur le marché alimentaire de Senlis, ateliers de concertation sur la consommation responsable et le gaspillage alimentaire, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

En amont, le 15 novembre, une distribution gratuite de compost organisée en partenariat avec le Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) a rencontré un succès remarquable : plus de 200 personnes se sont déplacées sur le parking de la CCSSO où les 15 m³ disponibles ont été écoulés en quelques heures.

EN HABITAT COLLECTIF

Disponibles sur l'ensemble du territoire, les ambassadeurs du tri se déplacent auprès des habitants, des gardiens et des syndicats de copropriété pour les accompagner dans la bonne gestion de leurs déchets.

SENSIBILISATION AU MARCHÉ DE SENLIS

Cinq matinées d'animation sur le marché alimentaire de Senlis ont permis aux ambassadeurs du tri d'aller à la rencontre des habitants, sensibilisant plus de 300 personnes aux gestes du tri.



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Ouverts aux demandes des professionnels, commerçants et entreprises du territoire, les ambassadeurs les accompagnent dans la mise en place du tri au sein de leurs locaux. Lors de la première adhésion à la collecte, une convention et un dépliant d'information leur sont remis.



L'organisation générale du service de collecte

La CCSSO organise la collecte des déchets selon deux modalités : la collecte en porte-à-porte et la collecte en points d'apport volontaire.

	Ordures ménagères		Tri sélectif		Déchets verts		Verre	Encombrants		Autres
	Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaire	Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaire	Collecte en porte à porte	Déchetterie	Point d'apport volontaire	Collecte en porte à porte	Déchetterie	Déchetterie
SENLIS CENTRE VILLE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SENLIS EXTÉRIEUR	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FLEURINES / CHAMANT	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
AUTRES COMMUNES	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Pour ce mode de collecte, les conteneurs ou les sacs sont fournis par la CCSSO. Leur dotation est déterminée en fonction de la composition du foyer et du type d'habitat. La communauté de communes demeure propriétaire des conteneurs mis à disposition des usagers et en assure l'entretien ainsi que la maintenance.

- **La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) des particuliers : conteneurs noirs à couvercle noir ou vert ou sacs noirs**

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets produits par l'activité quotidienne des ménages qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés par d'autres filières de collecte. Elles comprennent notamment les

déchets issus de la préparation des repas, les restes alimentaires ainsi que les déchets liés à l'entretien des habitations (balayures, débris de vaisselle, chiffons, etc.)

- **La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles des professionnels : conteneurs gris à couvercle rouge ou à couvercle noir avec étiquette rouge, ou sacs rouges**

Les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles regroupent les déchets produits par les activités professionnelles qui, bien que n'étant pas issus des ménages, présentent des caractéristiques similaires aux ordures ménagères en termes de composition, de volume et de densité. Ils peuvent ainsi être collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères résiduelles.



Les ordures ménagères résiduelles font l'objet d'une valorisation énergétique.

• La collecte des emballages et papiers : conteneurs gris à couvercle jaune ou sacs jaunes

Cette collecte concerne l'ensemble des emballages ménagers et des papiers recyclables. Sont notamment acceptés les boîtes métalliques et les aérosols, les cartons et les briques alimentaires, les bouteilles et

flacons en plastique, les barquettes, pots et autres emballages alimentaires, les emballages en polystyrène, les pots de plantes, les sacs de caisse, les emballages souples, les filets, les films et les sachets, ainsi que les papiers, journaux, magazines et prospectus.



Les emballages et papiers collectés sont acheminés vers des centres de tri afin d'être recyclés et valorisés.

• La collecte des déchets végétaux : conteneurs verts à couvercle vert ou sacs kraft

Les déchets végétaux regroupent les résidus issus de l'entretien des jardins, tels que les tontes de gazon, les tailles de végétaux, les feuilles mortes ainsi que les produits d'élagage. Les branchages doivent être présentés en fagots ficelés, d'une longueur maximale de 1 mètre et d'un diamètre inférieur à 10 centimètres.

Les déchets végétaux collectés sont valorisés par compostage.



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est assurée sur rendez-vous, pris par téléphone au 0800 00 39 19 ou via la plateforme d'inscription en ligne : <https://collecte-sur-rdv-recyclage.veolia.fr/>.

Les encombrants correspondent à des objets volumineux dont le poids n'excède pas 25 kg et pouvant être manipulés aisément par deux personnes.



Les déchets encombrants collectés en porte-à-porte sont broyés et envoyés en centre d'enfouissement.

LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Chaque année en janvier, la CCSSO organise une collecte des sapins de Noël non floqués afin de les valoriser. Les sapins floqués, recouverts d'un produit imitant la neige, ne peuvent pas être recyclés. Ce flochage empêche leur transformation en déchets végétaux : ils doivent donc être déposés dans le conteneur destiné aux ordures ménagères résiduelles.



Les fréquences de collecte en porte-à-porte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Déchets végétaux	Encombrants
Senlis Extérieur	1 fois par semaine (C1)			
Senlis Centre-ville	2 fois par semaine (C2)			
Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines	1 fois par semaine (C1)		1 fois par semaine du 17 mars au 15 décembre + 1 fois par mois en janvier et février	Sur rendez-vous
Barbery, Borest, Brasseuse, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont-l'Évêque, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon				

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

En 2025, l'ensemble des bornes aériennes du territoire, soit 16 équipements au total, a été intégralement remplacé par un nouveau modèle.

Le verre, comprenant les bouteilles, les pots et les boîtes, est collecté le jeudi en fonction du taux de remplissage de la borne d'apport volontaire. La fréquence de collecte est ainsi adaptée aux besoins.

Pour les communes de Senlis, Fleurines et Chamant, la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée tous les jeudis et celle des déchets recyclables tous les vendredis.



Répartition des bornes sur le territoire

	AÉRIENNES	ENTERRÉES	TOTAL	TONNAGES
Verre	31	37	68	814,15
Emballages et papiers	4	29	33	115,88
OMR		27	27	381,38
TOTAUX	35	93	128	1 311,41



Les déchèteries

Le SMDO dispose d'un réseau de 51 déchèteries réparties sur son territoire, comprenant :

- 40 déchèteries gérées directement par le SMDO
- 11 déchèteries gérées par les collectivités adhérentes

Pour bénéficier gratuitement d'une carte d'accès aux déchèteries du département, les usagers peuvent télécharger un formulaire de demande sur le site du SMDO : www.smdoise.fr.

Une déchèterie est une installation aménagée, surveillée et clôturée permettant aux usagers de déposer les déchets qui, en raison de leur nature ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par le service habituel de collecte des ordures ménagères. Ces déchets doivent être triés et déposés dans les contenants appropriés afin de favoriser leur valorisation. Les agents présents sur site assurent l'accueil des usagers, les orientent vers les différentes filières de dépôt et les accompagnent, si nécessaire, dans leurs démarches.

Le transport et le traitement des déchets déposés en déchèterie sont pris en charge par le SMDO. Un règlement intérieur, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, définit les conditions d'accès aux déchèteries ainsi que les modalités de dépôt des déchets.

Déchèterie située sur le territoire de la communauté de communes :

Barbery – ZI, rue de Meaux, 60810 Barbery

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le dimanche de 9 h à 12 h.

Fermetures : le lundi, le dimanche après-midi et les jours fériés.

Année	Nombre de visiteurs
2017	27 621
2018	29 470
2019	28 633
2020	18 500
2021	35 105
2022	27 632
2023	28 058
2024	29 485
2025	30 569



La déchèterie du territoire (Barbery) a enregistré 30 569 visites en 2025.



Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2025, la communauté de communes a collecté 4 497,94 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) en porte-à-porte, contre 4 565 tonnes en 2024, soit une diminution de 67,06 tonnes (-1,5 %).

Cette production représente un ratio de 173 kilogrammes par habitant durant l'année.

TEOM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total/an
A2-SENILIS EXT	205,80	181,30	190,46	215,90	200,18	193,44	215,12	173,62	219,06	193,72	183,44	223,36	2 395,40
A3-SENILIS CV	51,22	44,89	55,22	47,58	55,14	57,39	51,47	40,26	56,12	53,52	49,53	54,93	617,27
A1-AUTRES COMMUNES	130,82	108,99	127,34	121,14	124,60	133,89	125,67	109,06	133,76	121,64	110,83	137,53	1 485,27
TONNES	387,84	335,18	373,02	384,62	379,92	384,72	392,26	322,94	408,94	368,88	343,80	415,82	4 497,94

COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (TRI SÉLECTIF)

En 2025, la CCSSO a collecté 1 780 tonnes de déchets issus de la collecte sélective en porte-à-porte, contre 1 866 tonnes en 2024, soit un ratio de 68,67 kilogrammes par habitant.

TEOM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
B2-SENILIS EXT	79,22	64,18	63,54	78,22	64,14	63,92	78,12	54,16	67,06	78,84	60,64	82,96	835,00
B3-SENILIS CV	18,64	15,94	16,40	17,62	17,82	17,08	16,88	13,58	19,26	18,02	16,16	18,18	205,58
B1-AUTRES COMMUNES	75,84	56,68	55,96	62,60	68,58	60,42	73,64	48,22	56,64	66,42	52,22	62,42	739,84
TONNES	173,70	136,80	135,90	158,64	150,54	141,42	168,64	115,96	142,96	163,28	129,02	163,56	1 780,42

COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Durant l'année 2025, l'intercommunalité a collecté 1 427 tonnes de déchets végétaux en porte-à-porte, contre 1 502 tonnes en 2024, soit un ratio de 55,04 kilogrammes par habitant.

COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre en points d'apport volontaire a représenté 814,15 tonnes en 2025, contre 829 tonnes en 2024, soit un ratio de 31,40 kilogrammes par habitant. Aucun refus de verre en provenance du territoire n'a été enregistré au centre de traitement.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour l'année 2025, la collecte des encombrants en porte-à-porte a atteint 87,46 tonnes, contre 224 tonnes en 2024, soit un ratio de 9 kilogrammes par habitant.

Collecter, trier, valoriser

Chaque flux de déchets, après collecte, est orienté vers une filière de traitement adaptée à sa nature. Le traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par le Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, propriété du SMDO, a été mis en service en 2004. Depuis 2018, il assure la valorisation énergétique de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés produits sur le territoire départemental, ainsi que de certains déchets d'activités économiques. Cette évolution a permis de mettre fin à l'enfouissement des déchets ménagers du département.

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a été confiée à la société IDEX, tandis que celle du centre de tri est assurée par la société SEPUR dans le cadre d'une délégation de service public.

La combustion des ordures ménagères résiduelles permet, grâce à un procédé de cogénération, de produire de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Le centre de tri de Villers-Saint-Paul est conçu pour garantir des performances de tri élevées, tant en quantité qu'en qualité, tout en assurant une maîtrise des coûts de traitement.





LES ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en porte-à-porte sont acheminés vers le centre d'enfouissement REP de Bouqueval (Val-d'Oise), où ils sont pris en charge pour leur traitement.

Ordures ménagères	Tri sélectif	Déchets verts	Verre	Encombrants
Centre de Valorisation Énergétique SMDO Villers-Saint-Paul	Centre de tri SMDO Villers-Saint-Paul	Centre de compostage NATURECO Nogent-sur-Oise	Usine de traitement EVERGLAS Rozet-Saint-Albin	Centre d'enfouissement La Routière de l'Est Parisien (REP) à Bouqueval (95)

Bilan des tonnages par flux

Récapitulatif des tonnages collectés

	2025
Ordures ménagères résiduelles (PàP)	4 498
Ordures ménagères résiduelles (PAV)	381
Sélectif (PàP)	1 780
Sélectif (PAV)	116
Déchets verts	1 427
Verre (PAV)	814
Encombrants	87



Le modèle de financement

LE COÛT GLOBAL DU SERVICE

Le service s'adresse aux particuliers, professionnels, administrations et collectifs des 17 communes du territoire : Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont-l'Évêque, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève et Villers-Saint-Frambourg-Ognon.

Applicable aux particuliers comme aux professionnels, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est prélevée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Son montant figure sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

La TEOM couvre la collecte et le traitement des déchets suivants :

- emballages et papiers (bac ou sac jaune) ;
- ordures ménagères résiduelles (OMr – bac ou sac gris, noir ou rouge) ;
- déchets verts (bac ou sac) ;
- encombrants ;
- accès aux déchèteries ;
- mise à disposition et maintenance des bacs ;
- accès aux Points d'Apport Volontaire (PAV).

Les taux de TEOM sont maintenus en 2025 :

- > Senlis : 8,65 %
- > Autres communes : 6,75 %



LA REDEVANCE SPÉCIALE : FONCTIONNEMENT

Instaurée pour les entreprises, commerces et administrations, la redevance spéciale permet la collecte des déchets ménagers assimilés produits au-delà de la franchise établie (240 litres hebdomadaires d'ordures ménagères résiduelles). Cette collecte se déroule en même temps que celle des particuliers, une ou plusieurs fois par semaine selon les communes, dans des bacs identifiés et adaptés aux besoins des professionnels.

Ce service est accessible uniquement aux professionnels et établissements publics qui en font la demande. Une convention est établie entre l'entreprise et la CCSSO pour définir le volume et le type de déchets produits. La dimension du bac peut être révisée à tout moment selon l'évolution des besoins.

Mode de calcul de la redevance spéciale :

Coût du service

= (nombre de bacs × volume du bac × fréquence de collecte hebdomadaire – 240 litres)

× 52 semaines

× coût au litre (0,02255 €)

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), inscrite au budget général.

LE BUDGET TEOM 2025

Reposant sur les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets, le financement du service public s'appuie sur la TEOM, dont le montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation, sans lien avec la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. Depuis 2024, ce mode de financement est commun à l'ensemble des communes du territoire.

Montant annuel global des dépenses

	Montant
Dépenses d'investissement	171 051,63 €
Dépenses de fonctionnement	3 046 819,00 €
TOTAL	3 217 870,63 €

Dont :

- 1 537 984 € consacrés au marché de collecte
- 45 562 € dédiés à l'entretien des bacs

Montant annuel global des recettes

	Montant
Recettes d'investissement	0 €
Recettes de fonctionnement	3 464 817 €
TOTAL	3 464 817 €

Dont :

- 3 165 129 € au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 240 527 € au titre des conventions de collecte des déchets des professionnels
- 39 973 € issus de la revente du verre et de l'intéressement au tri



LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



Adopté il y a trois ans, le plan climat-air-énergie territorial arrive en 2025 à mi-parcours. Le moment de mesurer ce qui a changé sur le territoire.

DES INDICATEURS ENCOURAGEANTS

Le territoire affiche une évolution positive sur l'ensemble des indicateurs : depuis 2010, la consommation d'énergie a diminué de près de 7 % et les émissions de gaz à effet de serre de 9 %. La qualité de l'air s'améliore également, avec une baisse significative de la plupart des polluants atmosphériques.

Dans le même temps, la production d'énergies renouvelables a connu une progression remarquable : elle a quasiment doublé depuis 2010 (+ 92 %), notamment grâce au développement du biogaz et des pompes à chaleur.

LA MOBILITÉ DURABLE : UN AXE PRIORITAIRE

En 2025, la CCSSO a poursuivi et renforcé plusieurs initiatives pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, dans la continuité des projets lancés en 2024.

Parmi les actions emblématiques figure le développement de la mobilité douce auprès des scolaires. Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » a ainsi permis de sensibiliser plusieurs centaines d'élèves, tandis que l'expérimentation de la rosalie scolaire pour les trajets domicile-école rencontre un vif succès.

Le schéma directeur cyclable poursuit son déploiement : la première phase d'aménagement est quasiment achevée tandis que la phase 2 démarre. En parallèle, un service expérimental de location de vélos à assistance électrique (VAE) a été lancé pour encourager la pratique cyclable sur le territoire.

L'année 2025 marque également l'achèvement du Pôle d'Échanges Multimodal de Senlis, destiné à faciliter l'interconnexion entre les différents modes de transport.

DES COMMUNES PLEINEMENT ENGAGÉES

L'enquête menée auprès des communes du territoire témoigne d'une vive mobilisation locale. Parmi les réalisations les plus fréquentes :

- la rénovation de l'éclairage public dans 12 communes ;
- l'extinction nocturne de l'éclairage dans 9 communes ;
- la rénovation énergétique de bâtiments communaux ;
- les actions de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires ;
- le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans la gestion des espaces publics.

Les communes expriment également une volonté marquée de préserver les paysages, la biodiversité et les ressources naturelles du territoire.

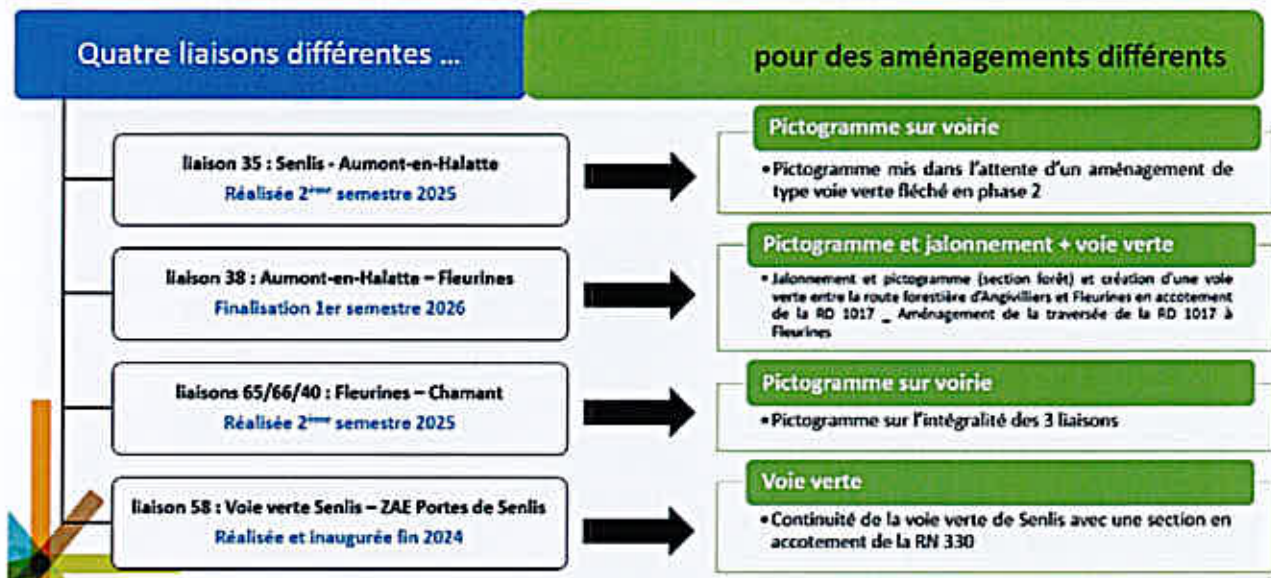


Schéma directeur cyclable : la phase 1 s'achève, la phase 2 démarre

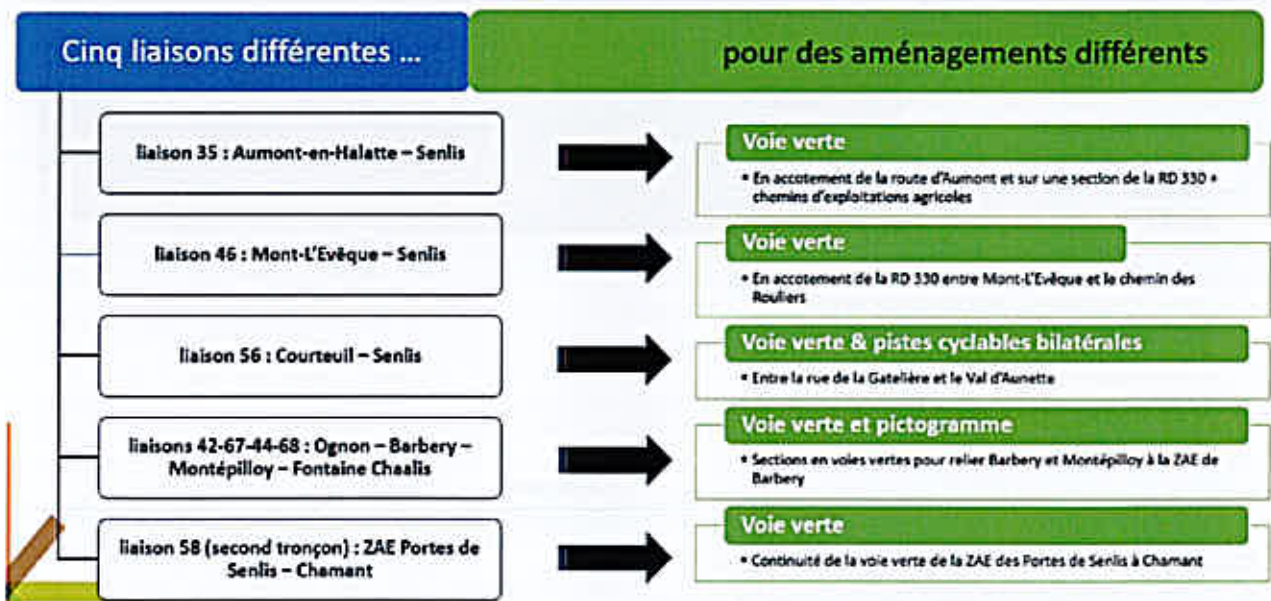
Lancée en 2024, la première phase du schéma directeur cyclable constitue une étape essentielle dans la promotion des alternatives durables à la voiture individuelle.

Fortement avancée en 2025, elle a permis en parallèle le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre de la phase 2.

Phase 1 - Schéma Directeur Cyclable



Phase 2 - Schéma Directeur Cyclable



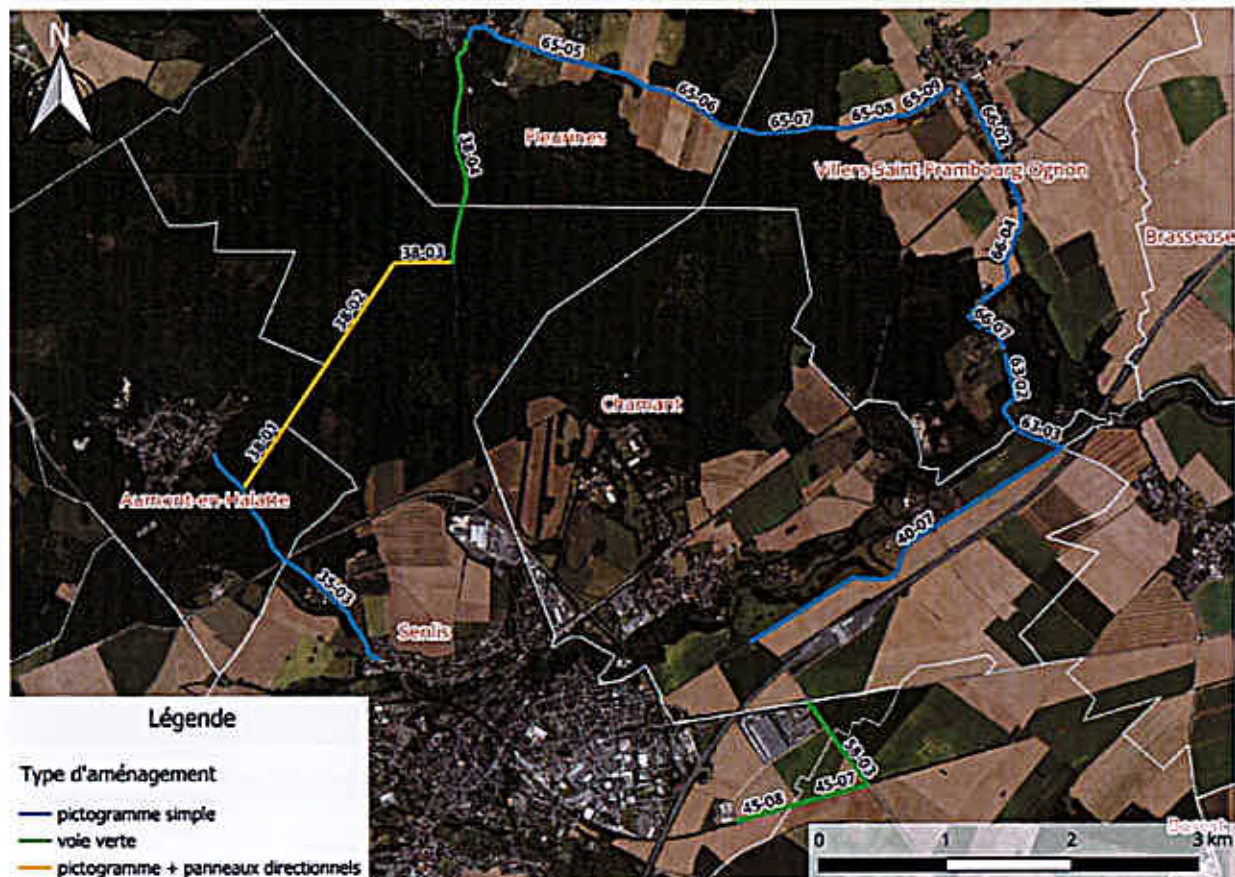
Inscrit dans une démarche globale pour dessiner une vision cohérente et ambitieuse de la mobilité cyclable sur le long terme, ce phasage permet d'assurer la cohérence des itinéraires et de favoriser des continuités sécurisées.

Ce travail de planification permet d'anticiper les besoins de déplacement à vélo à venir tout en intégrant les enjeux de sécurité, d'intermodalité et de continuité des itinéraires. Il s'agit à la fois de répondre à une demande croissante des habitants pour des modes de transport

plus respectueux de l'environnement et de rendre le territoire plus attractif et accessible pour tous les publics.

Le réseau cyclable 2025 en chiffres

- 4** liaisons achevées
- 1** voie verte en chantier
- 5** communes reliées
- 19** km d'itinéraires cyclables aménagés au titre de la phase 1



Rosalie scolaire : une seconde année réussie

Fort du succès de 2024, le dispositif a été reconduit pour le ramassage scolaire de l'école Anne de Kiev à Senlis. Développé en partenariat avec l'association Au tiers-lieu de Senlis, ce transport innovant repose sur un véhicule léger conçu pour transporter plusieurs enfants en toute sécurité : une alternative collective et écologique à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école. Cette seconde année confirme l'adhésion des familles, la stabilité du modèle économique et un impact environnemental mesurable.

UN DÉMARRAGE LARGEMENT PLÉBISCITÉ

Dès l'ouverture des inscriptions, une cinquantaine d'élèves se sont manifestés, traduisant un intérêt marqué pour se rendre à l'école autrement qu'en voiture. Sachant que la rosalie peut accueillir 40 enfants maximum sur une année scolaire, ce seuil a été atteint dès le lancement.

UNE TOURNÉE EFFICACE

Pour pérenniser le dispositif, cette seconde édition a été conçue autour d'une tournée identique tout au long de l'année, afin de familiariser les enfants à un trajet précis et de les encourager à le reproduire à vélo. C'est ainsi que plusieurs élèves ont pu accompagner les tournées en rosalie avec leurs propres vélos. Cette stratégie a d'ores et déjà rendu autonomes à vélo une dizaine d'enfants à l'issue de l'année scolaire.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL MESURABLE

Grâce au ramassage en rosalie, ce sont au total 3 226 kilomètres de trajets en voiture qui ont été évités, soit l'équivalent de 645 kilogrammes de CO₂ non émis.

UNE TROISIÈME ÉDITION EN VUE

Le projet de rosalie se poursuit : de nouvelles perspectives d'implantation sont à l'étude pour la prochaine rentrée.



Dispositif « Savoir Rouler à Vélo » : une montée en puissance

Lancé à la rentrée scolaire, « Savoir Rouler à Vélo » est un programme d'État qui permet aux enfants d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en toute sécurité et en autonomie.

Ce programme se décompose en 3 blocs progressifs :

- **Bloc 1 : Savoir pédaler**
Objectif : maîtriser les fondamentaux du vélo
- **Bloc 2 : Savoir circuler**
Objectif : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- **Bloc 3 : Savoir rouler à vélo**
Objectif : s'exercer en situation réelle



UN BILAN TRÈS PROMETTEUR

Pour l'édition 2025, ce sont au total 26 classes réparties dans 11 écoles qui ont rejoint le dispositif, soit 85 % des écoles élémentaires du territoire. Un engouement qui témoigne d'un véritable besoin en matière de mobilité cyclable.

UN FINANCEMENT INTÉGRAL ASSURÉ PAR LA CCSO

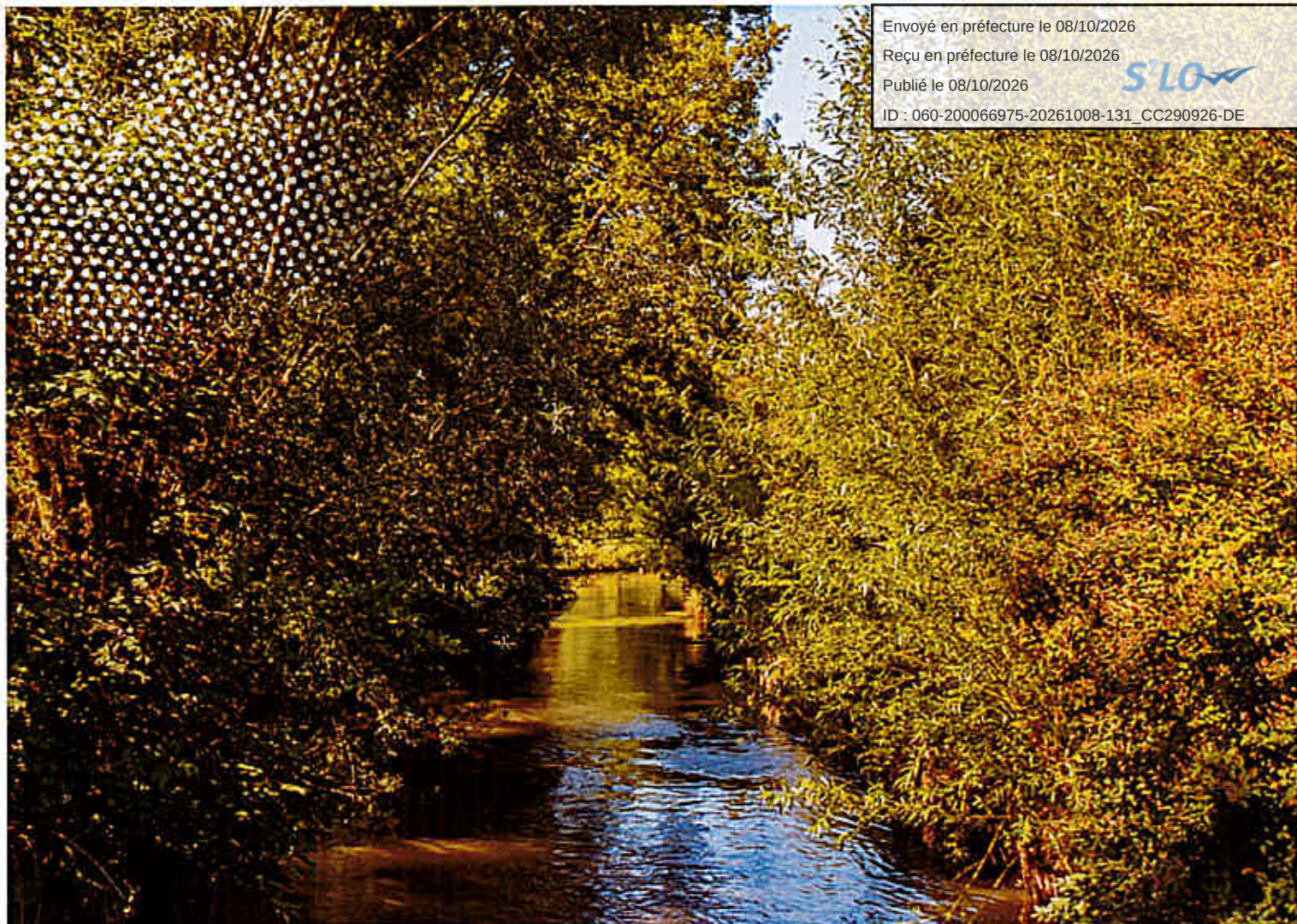
D'un coût total de 32 070 euros, le dispositif a été intégralement pris en charge par l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Gestionnaire de l'assainissement non collectif depuis plus de dix ans, la CCSSO a engagé en 2024 et 2025 des études financières, juridiques et techniques en vue du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. Jusqu'au 31 décembre 2025, ces compétences étaient assurées par les communes. Un passage de relais qui permettra à la collectivité d'agir plus efficacement sur la protection de la ressource en eau et d'avancer sur des sujets d'avenir comme la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Eau et assainissement : la commission au travail

Réunie à cinq reprises en 2025, la commission Eau et Assainissement – composée d'élus municipaux et communautaires – a traité un large éventail de sujets.

Parmi les thématiques abordées : le transfert des compétences eau et assainissement, la taxe GEMAPI, l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau, l'infiltration à la parcelle, l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) et le

contrôle du Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Deux syndicats de rivière, le Syndicat mixte du bassin versant de la Thève (SITRARIVE) et le Syndicat inter-départemental du SAGE de la Nonette (SISN), ont par ailleurs présenté leurs actions et leur bilan annuel.

La CCSSO, nouveau gestionnaire de l'eau et de l'assainissement collectif

L'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 a acté le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCSSO à compter du 1^{er} janvier 2026.

	Nouveau Service Public Industriel et Commercial de l'eau	Nouveau Service Public Industriel et Commercial de l'assainissement
Aumont-en-Halatte	✓	✓
Barbery	✓	✓
Brasseuse		✓
Chamant	✓	✓
Courteuil	✓	✓
Fleurines		✓
Montépilloy	✓	
Mont-l'Évêque	✓	
Rully	✓	✓
Senlis	✓	✓

La gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

Afin de limiter les inondations en cas de forte pluie, le SISN a réhabilité une ancienne zone humide en zone d'extension de crue à Borest.



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 060-200066975-20261008-131_CC290926-DE

S²LOW



LES GRANDS PROJETS

13

LES PROJETS EN ACTION

En 2025, la CCSSO poursuit avec détermination la mise en œuvre d'un programme ambitieux, articulé autour de projets concrets dans des domaines clés : développement économique, transition écologique et équipements communautaires.

La Maison d'assistants maternels

2025 : LE PROJET SE CONCRÉTISE

Le projet de Maison d'assistants maternels (MAM), porté par la CCSSO, a franchi une étape décisive en 2025 avec le lancement des travaux et la livraison de l'équipement. Cette structure a pour objectif de renforcer durablement l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire, dans un cadre sécurisé et adapté aux besoins des familles comme des professionnels.

Après une année 2024 consacrée aux études, aux démarches administratives et à la consultation des entreprises, 2025 marque le passage à la phase travaux. Les marchés ont été attribués le 13 mars 2025, à l'issue de deux phases de négociations, pour un montant de 890 848 € hors taxes et notifiés aux titulaires le 2 avril 2025. L'ordre de service n°1 a été transmis aux 12 titulaires le 7 avril 2025 pour le début de la période de préparation. Les travaux ont démarré le 5 mai 2025.

Les travaux ont avancé à un rythme soutenu, jalonnés de plusieurs étapes clés :

- 24 septembre 2025 : atteinte du stade hors d'eau, étanchéité de la toiture assurée ;
- 22 octobre 2025 : mise hors d'air avec la pose des menuiseries extérieures ;
- à partir du 22 octobre 2025 : intervention des corps d'état de second œuvre (cloisons, menuiseries intérieures, réseaux, finitions)

Grâce à une coordination efficace des entreprises et au suivi rigoureux de la maîtrise d'œuvre, les travaux se sont achevés conformément au calendrier prévisionnel avec une réception le 18 décembre 2025.

Cette réalisation témoigne de l'engagement de la CCSSO en faveur du développement des services à la population et de l'attractivité du territoire, en particulier pour les familles.



L'office de tourisme

UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DU TERRITOIRE

La valorisation du territoire et le développement touristique figurent parmi les priorités de la CCSSO. En 2025, la collectivité a poursuivi la réhabilitation des locaux destinés à accueillir un nouvel office de tourisme au service des visiteurs et du rayonnement du patrimoine.

Au terme de plusieurs phases d'études et de conception, le permis de construire a été obtenu le 24 novembre 2023, franchissant ainsi une étape décisive. Le montant des travaux a évolué pour intégrer l'isolation complète du bâtiment et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

La CCSSO a accordé une délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire

à l'office de tourisme pour permettre la réalisation des travaux. Cette mesure a été accompagnée d'une subvention significative de 550 059 € pour cofinancer le projet.

Les travaux se sont achevés avec une réception et une mise en service le 7 novembre 2025. Le nouvel équipement offre des conditions d'accueil considérablement améliorées : isolation thermique de



qualité, menuiseries aux normes de performance énergétique en vigueur, et aménagements garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Fonctionnel, moderne et ancré dans son environnement, ce nouvel office de tourisme renforce l'attractivité du territoire et améliore la qualité du service rendu aux visiteurs comme aux acteurs locaux du tourisme.

Une réalisation qui traduit la volonté de la CCSSO de soutenir une dynamique touristique durable et de qualité, au bénéfice de l'économie locale.

L'extension du réseau de voies vertes

LA PREMIÈRE PHASE FINALISÉE

Le déploiement d'un maillage de voies vertes d'intérêt communautaire s'inscrit dans la compétence « politique du logement et cadre de vie » de la CCSSO, en cohérence avec le schéma directeur élaboré par le Parc Naturel Régional (PNR).

Recruté dès 2021, un maître d'œuvre a cadré les modalités techniques, chiffré les opérations et organisé les travaux en cinq tranches. Un marché de travaux a été passé pour les premières liaisons du réseau :

- Senlis – ZAE des Portes de Senlis
- Senlis – Aumont-en-Halatte – Fleurines – Villers-Saint-Frambourg-Ognon – Chamant – retour Senlis

Ces deux liaisons sont désormais réalisées, marquant une avancée décisive dans la concrétisation du réseau communautaire de mobilités douces.

Les travaux du tronçon Senlis – ZAE des Portes de Senlis, engagés le 16 octobre 2023, ont été réalisés conformément au calendrier prévisionnel, avec une livraison en juin 2024. Ce tronçon a été inauguré en octobre 2024, constituant une avancée concrète et symbolique du projet. À ce jour, seules des interventions ponctuelles de reprise de désordres restent à réaliser sur ce linéaire, afin de parfaire la qualité de l'aménagement.

La réalisation de la phase 1 a nécessité des ajustements en cours d'opération, conduisant à la conclusion de deux avenants au marché de travaux :

- un premier pour intégrer les modifications imposées par la DIR Nord sur la section longeant la RN 330 ;
- un second pour prendre en compte les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), liées à l'insertion du projet en site forestier classé au sein de la forêt d'Halatte.

Les opérations préalables à la réception des travaux, conduites en novembre 2025, ont acté l'achèvement technique de cette première phase.

Le tronçon en boucle reliant Senlis à Chamant via Aumont-en-Halatte, Fleurines, Villers-Saint-Frambourg et Ognon est également achevé, complétant ainsi la première phase du réseau.

Le montant total des travaux de la phase 1 s'élève à 932 521,75 € HT, auxquels s'ajoutent 201 361,80 € HT des deux avenants. Ce projet bénéficie d'un important soutien financier de partenaires publics :

- Union européenne : 136 735,11 € TTC
- État : 179 682,75 € TTC
- ADEME : 25 000 € TTC
- Conseil départemental de l'Oise : 233 566,94 € TTC

Ces réalisations témoignent de l'engagement de la CCSSO en faveur des mobilités douces, de la qualité de vie et de la transition écologique, tout en renforçant les liens intercommunaux et l'attractivité du territoire.

TRAVERSÉE DE LA RD 1017, SÉCURISATION DE LA VOIE VERTE SENLIS-FLEURINES

Le développement du réseau de voies vertes s'accompagne d'une attention constante portée à la sécurité des usagers, conformément au schéma directeur des mobilités douces de la CCSSO.

Les résultats d'une étude de sécurité pointent des difficultés au niveau de la traversée de la RD 1017, axe à fort trafic qui interrompt la continuité de la voie verte. Les enjeux identifiés portent sur la vitesse des véhicules et l'absence de dispositif permettant une traversée sécurisée en une seule phase pour les piétons et les cyclistes.

Pour répondre à cette problématique, la CCSSO a élaboré un cahier des charges et organisé en février 2025 une mise en concurrence pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Le bureau d'études retenu a été chargé de



concevoir un aménagement de voirie sécurisant cette traversée de la liaison Senlis-Flourines. Les études portent notamment sur la modération de la vitesse, l'amélioration de la lisibilité des cheminements et la sécurisation du franchissement de la chaussée.

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) a fait l'objet d'une mise en concurrence distincte en avril 2025, aboutissant à la désignation d'un coordonnateur dédié à l'opération.

Dans le prolongement de ces démarches, un marché de travaux en procédure adaptée a fait l'objet d'une mise en concurrence simplifiée. Cette consultation s'est déroulée du 28 juillet au 5 septembre 2025.

Cette intervention témoigne de la volonté de la CCSSO de garantir un haut niveau de sécurité sur l'ensemble de ses aménagements cyclables, condition indispensable au développement des mobilités actives et à l'appropriation durable du réseau par les usagers du territoire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE VERTE SENLIS INTRAMUROS

Aménagée sur l'ancien tracé de la voie ferrée desservant la gare SNCF et mise en service en 2017, la voie verte de Senlis intramuros constitue aujourd'hui un axe de déplacements doux majeur. Large de 3 mètres, elle traverse espaces naturels et secteurs urbanisés, notamment à proximité de la gare routière et de l'écoquartier.

Avec environ 150 usagers quotidiens et des pics atteignant 430 passages, soit entre 1 500 et 3 500 usagers par mois, la sécurisation de cet itinéraire constitue un enjeu prioritaire.

Un dispositif d'éclairage public avait été installé pour assurer la sécurité des usagers en période nocturne. Les actes de vandalisme répétés ont eu raison de l'équipement, rendant toute remise en état durable impossible et laissant le linéaire insuffisamment sécurisé.

Face à cette situation, la Ville de Senlis a sollicité la CCSSO pour la mise en œuvre d'un nouveau projet d'éclairage public sur les tronçons les plus fréquentés, afin de garantir des conditions de circulation sûres et pérennes pour les usagers de la voie verte.

En juin 2025, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a été mandaté pour étudier la faisabilité de l'opération. Dans le cadre d'un appel à projet, il assure l'ingénierie et l'accompagnement administratif – constitution des dossiers et demandes d'autorisations d'urbanisme en cours auprès de la Ville de Senlis.



Le montant total du projet est évalué à 392 572 € hors taxes. En cas de réalisation du projet, le SE60 participera au cofinancement à hauteur de 40 % des travaux, soit 122 678 € hors taxes. Il mettra également à disposition ses marchés d'accords-cadres pour la réalisation des travaux et la fourniture des équipements.

LE DÉPLOIEMENT DES VOIES VERTES ENTRE DANS SA DEUXIÈME PHASE

2025 marque le lancement de la phase 2 du schéma directeur cyclable, avec une définition affinée des liaisons à aménager.

Les Itinéraires retenus :

- liaison 35 : Aumont-en-Halatte – Senlis
- liaison 46 : Mont-l'Évêque – Senlis
- liaison 56 : Courteuil – Senlis
- liaisons 42-67-44-68 : Ognon – Barbery – Montépilloy – Fontaine-Chaallis
- liaison 58 (second tronçon) : ZAE des Portes de Senlis – Chamant

Initialement traitée en phase 1 sous forme de simple jalonnement (pictogrammes), la liaison 35 a été réintégrée dans cette nouvelle phase pour bénéficier d'un aménagement plus qualitatif et sécurisé, de type voie verte.

En juin 2025, la société INGE'OISE a été recrutée en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, suivie de la désignation d'un maître d'œuvre en fin d'année. Des études de faisabilité et de sécurité ont simultanément été engagées sur les liaisons 56 et 58. Le programme de travaux est chiffré à 2 000 000 € hors taxes.



Le centre aquatique communautaire

UN ÉQUIPEMENT À L'ÉTUDE

Le projet de centre aquatique de la CCSSO a germé en 2018, porté par une volonté commune : offrir un équipement moderne, accessible et durable, répondant aux besoins des habitants, des associations et des établissements scolaires – notamment pour l'apprentissage de la natation. Une large concertation avec la population a permis de structurer un programme dès 2019. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a depuis conduit à revoir le calendrier initial.

La procédure de concession de l'équipement a été lancée en août 2022, avec le mandat d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la CCSSO. Après plusieurs mois de travail, le programme a été finalisé en mai 2024. Le montant des travaux est estimé à 20 000 000 € hors taxes.

Publiée le 18 décembre 2024, la procédure de délégation de service public a connu des avancées majeures tout au long de l'année 2025. De l'analyse des candidatures à la remise des offres par les groupements retenus, plusieurs étapes clés ont été franchies. À l'issue de l'année, les négociations avec les candidats ont marqué l'entrée dans une phase majeure.



Cette phase de dialogue est un moment décisif pour confronter les propositions des candidats aux ambitions de la collectivité : un équipement exemplaire, performant, durable et accessible à tous. Dans un contexte financier et environnemental exigeant, les élus veilleront à ce que le projet réponde pleinement aux attentes du territoire et reste soutenable dans la durée.



Les terrains familiaux locatifs

RELANCE ET NOUVELLES PERSPECTIVES 2025

La CCSSO poursuit son engagement en faveur de la création de terrains familiaux locatifs (TFL), dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil des gens du voyage. Après plusieurs phases d'études et de concertation, 2025 a ouvert une nouvelle séquence dans la conduite du projet.

Initialement confié à l'OPAC de l'Oise en 2023, le projet a dû être réorienté à la suite d'une analyse juridique présentée lors du comité de pilotage du 6 octobre 2023. Cette analyse a confirmé que le partenariat envisagé relevait du code de la commande publique.

Face à ces contraintes, la CCSSO a choisi de relancer le projet sous sa forme classique, en s'appuyant sur l'équipe de maîtrise d'œuvre initialement mandatée. Le coût des travaux est estimé à 1 940 000 € hors taxes au stade d'avant-projet.

L'objectif : valider l'avant-projet (AVP) et engager le dépôt des autorisations administratives.

En 2025, un inventaire écologique a été réalisé pour recenser la faune et la flore présentes sur le site. Ce diagnostic permettra de définir les mesures d'évitement, de réduction des impacts et de compensation en faveur du milieu naturel.

Un travail foncier a également été engagé en concertation avec la ville de Senlis, portant sur la définition de l'assiette foncière du projet et les contraintes urbanistiques inscrites dans le règlement de zonage de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Ces avancées témoignent de la volonté de la CCSSO de conduire ce projet dans le respect des exigences réglementaires et environnementales, en garantissant un accueil digne et adapté aux familles concernées.

L'aire de grand passage

AMÉNAGEMENT ET VIABILISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL PROVISOIRE

La CCSSO conduit les travaux nécessaires à l'aménagement d'une aire d'accueil provisoire, dans l'attente de la réalisation de l'équipement définitif.

Les travaux de viabilisation ont enregistré des avancées notables avec la réalisation de l'artère haute tension, élément clé pour l'alimentation future du site. Les armoires de coupure ont par ailleurs été installées, anticipant les besoins en distribution électrique et en sécurisation des installations.

En parallèle, la CCSSO a été assistée par un bureau d'études, chargé de l'accompagner dans la définition des solutions techniques tant pour l'AGP provisoire que définitive. Ces prestations provisoires portent notamment sur la mise en place de bâches souples pour l'approvisionnement en eau potable.

Cette phase transitoire a pour objectif un fonctionnement opérationnel du site dans des délais maîtrisés, tout en assurant des conditions d'accueil conformes aux exigences réglementaires, dans l'attente de la réalisation de l'aire d'accueil définitive.



Les Zones d'Activités Économiques du territoire

LA ZAE DU POTEAU : REQUALIFICATION DU CARREFOUR EN COURS

En 2025, le projet de requalification du carrefour situé à l'intersection de l'avenue du Poteau et de la Chaussée Pontpoint a enregistré des avancées notables. Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation au sein de la ZAE du Poteau.

Développée entre 2012 et 2014, la ZAE du Poteau regroupe plusieurs îlots commerciaux, un pôle santé, un restaurant, un garage de dépannage et de réparation automobile. La fréquentation croissante de la zone a confirmé des dysfonctionnements circulatoires, notamment à la sortie de l'enseigne Aldi, de Norauto et sur l'avenue du Poteau, principal axe de desserte.



Après les études de faisabilité menées en 2024, le projet est entré en phase opérationnelle en 2025, avec la mise en place de sa gouvernance et le lancement des études de conception :

- recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en avril 2025, pour accompagner la collectivité dans le pilotage de l'opération et le suivi des étapes techniques et administratives ;
- recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) en octobre 2025 chargée de la conception du projet et du suivi des travaux ;
- lancement des études d'avant-projet le 21 octobre 2025, pour définir les scénarios d'aménagement, affiner les solutions techniques et estimer le coût de l'opération ;
- prise de contact avec les propriétaires riverains impactés par l'emprise du projet : l'ensemble des propriétaires consultés a exprimé un avis favorable à la cession des surfaces nécessaires à la requalification du carrefour.

Les orientations d'aménagement se sont précisées – sécurisation des déplacements, amélioration des accès, accompagnement du développement de la zone – avec une enveloppe financière estimée à 750 000 € hors taxes pour mener l'opération à son terme.

Le projet entre désormais dans sa phase de conception détaillée, en vue d'une inscription budgétaire en 2026 et d'une livraison en 2027, selon l'avancement des autorisations administratives. Une concertation avec les riverains et les entreprises sera organisée avant la finalisation du projet.

LA ZAE SENLIS SUD OISE : REQUALIFICATION DE LA CHAUSSÉE BRUNEHAUT

Une étude de faisabilité a été lancée en 2025 pour la requalification de la Chaussée Brunehaut et du carrefour avec l'avenue Félix Louat et la rue Lucien Chastaing. Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la fluidité des circulations au sein de la ZAE.

L'opération est en phase d'élaboration. Pour disposer d'un diagnostic approfondi et objectif, une étude de trafic intégrant les enjeux de sécurité routière et l'insertion des déplacements doux a été confiée à un bureau d'études spécialisé.

Cette étude a pour objet d'analyser les dysfonctionnements existants et de proposer des scénarios d'aménagement pour améliorer les conditions de circulation, sécuriser les différents flux – véhicules, cycles et piétons – et améliorer la lisibilité des cheminements.

Les conclusions de cette étude sont en cours de finalisation et seront présentées aux élus de l'exécutif.

Ce dossier servira de base à la définition du programme opérationnel et à l'élaboration du cahier des charges en vue du recrutement du maître d'œuvre.

La CCSSO aborde 2026 avec un programme de projets dense, au service du territoire et de ses habitants.



communauté
de communes

www.ccsso.fr



43 avenue Félix Louat
60300 SENLIS

03 44 99 08 60
accueil@ccsso.fr

Vu par être annexé à la délibération n° 131-CC 290926

Le Président,
Alain BATTAGLIA

